

**Faculté d'architecture, d'ingénierie
architecturale, d'urbanisme**

Le système d'habitation logements-jardin et sa diversité.

Atlas de la Région de Bruxelles-Capitale et au-delà.

Auteure : Olivia Determe
Promoteurs : Olivier Masson et Pierre Cloquette
Lecteurs : Frédéric Andrieux et Lionel Herinckx
Année académique 2023-2024
Master : ingénieur civil et architecte à finalité spécialisée

Le système d'habitation logements-jardin et sa diversité.

Atlas

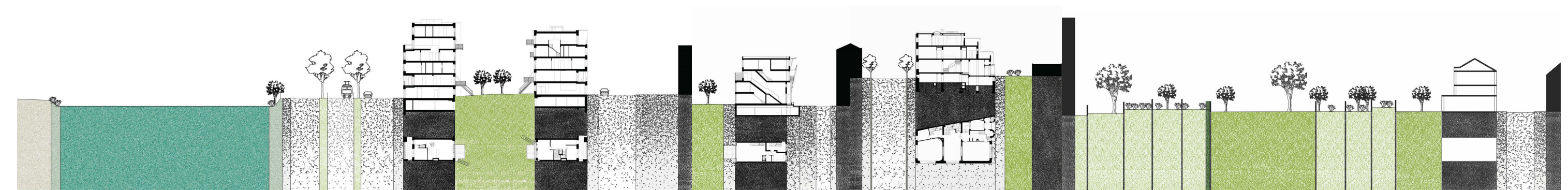
de la Région de Bruxelles-Capitale et au-delà.

Année académique 2023-2024

Auteure : Olivia Determe

Promoteurs : Olivier Masson et Pierre Cloquette

Lecteurs : Frédéric Andrieux et Lionel Herinckx



Remerciements

Ce mémoire est la consécration de mon cursus universitaire.

Je remercie mes Professeur-e-s, les assistant-e-s pour la qualité de l'enseignement que j'ai reçu, leur disponibilité, leur exigence, leur souhait de nous transmettre les outils de l'excellence par le partage de leur expérience.

Je remercie mes promoteurs, les Professeurs Olivier Masson et Pierre Cloquette pour le temps qu'ils m'ont patiemment consacré, pour leurs conseils avisés, leur expertise et aussi leur bienveillance tout au long de cette année. Leur accompagnement constructif m'a aidée à définir la ligne conductrice de ce travail.

Je remercie aussi le Professeur Frédéric Andrieux et Monsieur Lionel Herinckx pour leur intérêt et la lecture du travail.

Je remercie également le Professeur Christian Gilot pour m'avoir fait découvrir des exemples architecturaux particuliers.

Je remercie également toutes les personnes qui m'ont aidée et soutenue pendant la réalisation de ce travail.

Table des matières

I. Introduction	8	V. Atlas	21	VI. Conclusion	52
1. Expérience	8	<u>Jardins privés</u>	22	1. Synthèse	52
2. Constat actuel, intérêt de la thématique du travail de recherche	8	1. Saint-Michel 97	<i>Bruxelles</i>	2. Ouverture	53
3. Objectifs	8	2. Floréal 2	<i>Bruxelles</i>	3. Rétrospection	54
		3. L’Espoir	<i>Bruxelles</i>	4. Mots de la fin	54
		4. Hôtel Wolfers	<i>Bruxelles</i>		
		5. Floréal 1	<i>Bruxelles</i>		
II. Question de recherche	11	6. Dilbeek	<i>Bruxelles</i>	Bibliographie	55
		7. Maison Krantz-Fontaine	<i>Bruxelles</i>		
		<u>Jardins collectifs</u>	29		
III. Thématique du jardin : aperçu de la littérature	12	8. La Tréfilerie	<i>Bruxelles</i>		
1. Définition(s) du jardin	12	9. Brutopia	<i>Bruxelles</i>		
2. Conception du jardin et de ses limites	12	10. Willebroekkaai 22	<i>Bruxelles</i>		
3. Le jardin public dans l’espace urbain	12	11. Villa Pilifs	<i>Bruxelles</i>		
4. Les jardins privés dans l’espace urbain bruxellois	13	12. Jardins Familiaux de Montreuil Versailles	<i>Versailles</i>		
Les jardins partagés dans l’espace urbain bruxellois	13	<u>Jardins privés + collectifs</u>	38		
5. Cas d’étude	13	13. Charlotte square	<i>Edimbourg</i>		
6. Relations entre jardin et habitation : exemple historique de théorisation	13	14. Ludwig	<i>Francfort</i>		
7. Conclusions	13	15. Koekeliek	<i>Bruxelles</i>		
		16. J.J.P. Oud	<i>Hoek van Holland</i>		
IV. Méthodologie et processus	14	<u>Jardins privés + publics</u>	43		
1. Catégorisation et schémas	14	17. Mexico 15	<i>Bruxelles</i>		
-Champs géographique limité : Brussels Housing	14	18. Îlot Montserrat	<i>Bruxelles</i>		
-Champs géographique illimité : Schémas	14	19. Îlot Faider	<i>Bruxelles</i>		
2. Analyse et coupes	16	20. Rêvons Messidor	<i>Bruxelles</i>		
3. Découverte	18	21. Valkhof	<i>Amsterdam</i>		
4. Recherche d’une représentation graphique	18	22. Rue des écuries	<i>Nancy</i>		
		<u>Parc public</u>	50		
		23. Brusilia	<i>Bruxelles</i>		

I. Introduction

1. Expérience

Toute ma vie j’ai eu la chance de grandir dans un jardin.

Lorsque j’étais enfant, le jardin de notre première maison qui était mitoyenne me semblait être un long couloir vert, une piste de jeux et de course sans fin. Emmuré, ce lieux était secret et protégé.

Chez mes grands-parents maternels, dans les Ardennes, le jardin entourant leur maison quatre façades me permettait de faire le tour de l’habitation sans jamais devoir quitter cet espace vert.

Lors des vacances d’été en Pologne, patrie de mon père, nous logions dans une maison au bord d’un lac à Wigry, région des mille lacs. Entre le jardin et le lac se trouvait la lisière d’un bout de forêt et la traverser nous transportait d’une nature à une autre.

Durant mon adolescence, nous avons déménagé en Pologne à Bialystok dans une maison semi-mitoyenne. Notre jardin était désormais exposé à la vue des passants malgré les haies et je n’y jouais plus. Cela étant dû également à mon âge, mais je me suis tournée vers d’autres occupations ne me contentant plus que de la vue que j’avais sur mon jardin.

Ensuite, nous sommes revenus en Belgique dans une maison quatre façades cernée d’espaces verts, et je suis devenue étudiante à Louvain-la-Neuve. Par manque de temps, j’ai oublié la joie des jardins jusqu’au commencement de la pandémie de la Covid-19. J’étais alors confinée entre quatre murs dans mon kot mais disposant d’un balcon, mon seul lien avec l’extérieur. Toutefois, ma vue était limitée par le grand mur en briques qui se trouvait en vis-à-vis et il était difficile d’apercevoir le ciel. Je rêvai alors de retrouver mon jardin. Après quelque temps, j’ai enfin pu rentrer chez mes parents et redécouvrir cette vue sur cet espace vert ainsi que sur les jardins voisins qui se trouvaient au-delà des clôtures.

Aujourd’hui, je vis en appartement dans la capitale et le bâtiment n’est pas doté d’un jardin. Cependant, grâce à ce travail de recherche, j’ai découvert l’existence des jardins collectifs. Je ne les vois cependant pas depuis ma fenêtre : il faut quitter la parcelle et même la rue pour y accéder mais ils me permettent de m’écloigner du monde du béton pour retrouver celui des papillons et des abeilles sans pour autant quitter la ville.

Ainsi, un jardin en profondeur, entouré de murs, un autre en coin d’un îlot, un jardin séparé d’un lac non pas par une clôture mais par la frontière naturelle d’un bout de forêt, un

jardin entouré d’autres jardins, des jardins collectifs, ... Chacun de ces jardins présentait des caractéristiques différentes et m’a offert une expérience nouvelle. Ces jardins ont un impact sur leurs usagers mais les formes de ces jardins et les rapports qu’ils entretiennent avec leur environnement proche et reculé, façonnent également tout un quartier et contribuent aussi à la fabrication de la ville.

Durant mes études, la question du jardin et du logement a également été abordée, amenant à nous interroger sur les thèmes de la spatialité, de l’accessibilité et des rapports qui peuvent exister entre deux éléments qui se côtoient de près ou de loin. J’y ai découvert des configurations spatiales qui m’ont intriguée, comme celles d’une maison de maître à Edimbourg, dont les habitants détiennent une clé qui leur ouvre les grilles d’un parc partagé mais cependant privé, situé de l’autre côté de la rue.

Quelles sont les autres possibilités reliant un logement à son jardin ? Comment les jardins s’insèrent-ils dans le paysage urbain ? C’est à partir de ces questions que mon travail de recherche a commencé.

2. Constat actuel, intérêt de la thématique du travail de recherche

La qualité des logements est au centre des débats actuels et l’accès à un jardin participe grandement à la qualité d’un logement et de la vie de ses occupants. L’augmentation de la population urbaine implique le besoin urgent de nouveaux logements. Dans ce contexte de population urbaine croissante, de vie stressante et de soucis d’inclusion sociale, de changement climatique, les villes et tous leurs habitants ont besoin d’espaces verts à dimension humaine et accessibles. Les jardins apportent de la fraîcheur dans les rues bétonnées et sont source de biodiversité.

Le jardin est un lieu d’accueil chaleureux et créatif. Les jardins sont des lieux de vie, parfois intimes, parfois partagés, où le lien social peut se tisser. Ils forment des lieux dans lesquels les habitants recherchent du bien-être, ils peuvent renouer avec la nature et avec eux-mêmes. Les jardins peuvent nourrir l’esprit et le corps, par la création d’un potager. Le jardin est un espace de liberté, il peut même devenir un terrain de protestation où l’on respire, se réunit et cultive différemment.

La façon d’habiter est ainsi amenée à se transformer, tout comme les usages et l’accessibilité aux éventuels espaces verts.

Que devient par exemple le jardin privé d’une maison unifamiliale divisée en plusieurs appartements ?

Existe-t-il des configurations d’habitation regroupant le/les logements et leur jardin qui répondent à cette question ?

L’accès à un jardin peut ainsi prendre des formes multiples.

Afin de mieux comprendre les besoins et les possibilités d’usage des jardins en ville, il serait utile de disposer d’un meilleur aperçu de la diversité des relations qui peuvent se tisser entre des logements, leur jardin et les composants du paysage urbain avoisinant : **le système d’habitation logements-jardin**.

Etudier les différents systèmes d’habitation est une ouverture intéressante pour les architectes et urbanistes et pourrait également nourrir la question de la place du jardin dans le projet urbain.

A cette fin, je souhaite proposer un atlas qui regroupe la représentation de 23 systèmes d’habitation logements-jardin.

3. Objectifs

Dans un premier temps, ce travail de recherche a pour objectif la représentation et l’analyse de différentes formes de ces **systèmes d’habitation logements-jardin** en étudiant les relations existant entre les composants de ces systèmes, à savoir : des logements, leur jardin et les composants du paysage urbain avoisinant.

Ces relations sont abordées d’un point de vue architectural grâce au dessin systématique concret (coupe) et abstrait (schémas) en examinant les caractéristiques spatiales du système étudié.

Les schémas apportent des informations concernant la parcelle du ou des logement(s), le type de logement (maison individuelle, appartement, habitat groupé) ainsi que les accès et usages du jardin (privé, public, partagé).

Les coupes, quant à elles, sont une représentation concrète et à l’échelle urbaine des systèmes d’habitation logements-jardin. Elles permettent d’étudier la présence du jardin sous l’horizon des autres éléments composant le système avec lesquels le jardin est en rapport. Les coupes permettent de mettre en relief les différentes séquences qui forment le système.

Ce travail permet ainsi de comparer les cas traités et d’identifier des exemples potentiels non trouvés ou non réalisés.

Les divers cas représentés forment ainsi un atlas, qui exprime la diversité des systèmes à Bruxelles mais également dans d’autres villes telles que Versailles, Edimbourg, Francfort, Hoek van Holland, Amsterdam et Nancy.

Dans un deuxième temps, cet atlas pourrait constituer un outil pour repenser l’acte de construire, d’aménager l’habitat pour rendre accessible au plus grand nombre le jardin à travers une nouvelle vision du paysage urbanistique.

L’atlas pourrait fournir des pistes de réflexion et également servir de base pour inventer de nouveaux agencements et des formes alternatives de jardins et d’espaces privés ou publics.

Ce travail pourrait constituer un outil parmi d’autres pour l’architecte, l’urbaniste ou toute autre personne qui dans le cadre d’un projet de logement s’interroge sur la place du jardin dans l’espace urbain, sa conception ou sa transformation.

De plus, les articulations et les accès entre logements, jardins et ville seront source d’information sur les modes de vie et sur les usages des habitants. Cela pourrait révéler des besoins humains mais également urbanistiques de façon à guider les politiques d’aménagement du territoire et de l’urbanisme.

II. Question de recherche

Le système d’habitation logements-jardin est représenté sous la forme d’une coupe qui regroupe l’ensemble des éléments situés de part et d’autre du logement et du jardin étudié jusqu’aux premiers logements avoisinants, qui constituent les extrémités de la coupe. Cette représentation permet ainsi de donner un aperçu d’une portion du paysage urbain, en prenant le jardin comme élément de référence. Tous ces éléments présentent des rapports entre eux formant un tout, un «système», qui fonctionne selon ses propres paramètres.

Les logements étudiés sont situés dans différentes villes. D’une part, la plupart se trouvent à Bruxelles et ont été choisis, entre autres, dans l’ouvrage de Gérald Ledent et Alessandro Porotto « Brussels Housing »¹ selon certains critères :

- des logements existant aujourd’hui,
- des logements disposant d’un jardin (avec une exception pour *Brusilia* afin de montrer une alternative au manque de jardin),
- des cas illustrant un système présentant des séquences différentes dans les coupes.

D’autres logements situés à Bruxelles mais ne se trouvant pas dans « Brussels Housing » ont été découverts :

- en parcourant Google Maps,
- dans des ouvrages tels que « Paysages citoyens à Bruxelles »²,
- dans la documentation du CIVA (Centre d’Information, de Documentation, et d’Exposition de la Ville, de l’Architecture, du Paysage et de l’Urbanisme de la Région de Bruxelles-Capitale),
- par des personnes qui ont partagé leurs expériences des jardins.

¹ G. LEDENT, M. DELVAUX, J. LUCAN & A. POROTTO, *Brussels housing: Atlas of residential building types*, Birkhäuser, 2023.
² C. et J. MERCIER, *Paysages citoyens à Bruxelles*, Racine, 2018.

Quelle est la diversité du système d’habitation logements-jardin ? Atlas de la Région de Bruxelles-Capitale et au- delà.

D’autre part, une partie des logements étudié est située en dehors de Bruxelles. Ils ont été découverts durant cette année d’étude et m’ont semblé intéressants par leurs spécificités, soit similaires, soit opposées à celles des exemples de Bruxelles. Ces différents cas sont choisis en fonction de :

- la diversité des séquences dans la coupe,
- les types de logements :
 - maison individuelle : « construction destinée à l’habitation et occupée par un seul ménage »³, habitation indépendante,
 - appartement : « logement inclus dans un immeuble qui en comporte plusieurs »⁴,
 - habitat groupé : habitat participatif où habitent (...) plusieurs ménages qui gèrent de façon concertée et collective des espaces et/ou des biens collectifs, en plus des espaces et des biens privés »⁵,
- l’usage et de l’accessibilité au jardin :
 - public
 - privé
 - potentiellement partagé dans le cas d’un bâtiment à plusieurs logements mais finalement réservé à une partie des habitants
 - partagé par tous les habitants

Les schémas constituent la première étape de cette réflexion. Le concepteur devra choisir le type de parcelle parmi les schémas proposés, le type de logements (maison individuelle, appartements, habitats groupés) et le type d’accès au jardin (public, privé, partagé ou pas).

Une fois ce choix établi, le travail renvoie le concepteur à un ou plusieurs cas étudiés qu’il peut ensuite découvrir à une nouvelle échelle et sous une nouvelle forme de dessin : une coupe. Il peut alors observer comment le projet présentant ces caractéristiques s’inscrit dans le paysage urbain et quelles sont ses relations avec les différents éléments avoisinants qui constituent le système d’habitation logements-jardin étudié.

La diversité des systèmes se traduit ainsi à travers la variation des propriétés de chacun de ces systèmes :

- en quantité : nombre d’éléments dans la coupe, distances, etc.
- en qualité : végétal/minéral, ouverture/fermeture de l’espace jardin, etc.

Le travail s’effectue :

- à deux échelles : les logements-jardin dans leur parcelle et dans le paysage urbain,
- selon deux types de représentation : schémas abstraits et coupes concrètes (en situation réelle),
- dans deux champs géographiques : Bruxelles et au-delà.

³ P. MERLIN, F. CHOAY, *Dictionnaire De l’Urbanisme, De l’Aménagement, Du Logement Et De l’Environnement*. 8e édition ed. Paris: PUF; 2023.
⁴ *Ibid.*
⁵ <https://www.habitat-groupe.be/outils/lhabitat-groupe-solidaire-intergenerati-nel-kesako/>

III. Thématique du jardin : aperçu de la littérature

Quel angle d’étude du jardin puis-je proposer dans ce travail afin que celui-ci participe à l’étude du jardin, du logement et de la ville, c’est-à-dire à l’étude du **système d’habitation logements-jardin** ?

1. Définition(s) du jardin

Ethymologiquement, le mot « jardin » est probablement issu du gallo-romain (*hortus*) *gardinus*, « (jardin) enclos », lui-même issu du francique (germanique) *gart* ou *gardo*, « clôture »¹. Et c’est cette notion d’ « enclos », *gardinus* qui fut gardée et est à l’origine du mot jardin.

La revue de la littérature révèle différentes manières dont on peut aborder le jardin, au-delà de cette notion d’espace clos. Donner une définition du jardin n’est en fait pas si simple et varie selon les approches qui peuvent être philosophiques, sociales, fonctionnelles (usages), juridiques, historiques, etc.

Voici une sélection de ces approches.

Tout d’abord, « le jardin » peut être perçu comme plusieurs entités dans une seule. Dans « Des espaces autres »², Michel Foucault le décrit comme « la plus petite parcelle du monde et puis la totalité du monde », « une hétérotopie heureuse et universalisante » : c’est un espace concret hébergeant l’imaginaire. Le jardin incarne la juxtaposition des lieux : en un seul lieu réel se trouvent plusieurs emplacements pouvant être eux-mêmes contradictoires³. Ce premier exemple illustre bien la multiplicité présente dans un espace pourtant physiquement clos.

De plus, cette multiplicité est également présente dans la continue évolution observée dans un jardin et ce, au-delà de l’évolution naturelle au fil des saisons. En effet, contrairement au bâti, le jardin et ses contours peuvent être modifiés plus aisément selon les

envies et les besoins de l’humain qui en a le contrôle. Cependant, malgré cette multiplicité, le jardin, selon Anne Cauque-lin, est unique parmi les productions humaines car il obéit, selon elle, à la loi de l’anentropie : l’effort incessant de l’être humain à maintenir, reconstruire un jardin et ne pas le laisser passer à un état de désordre⁴.

Sous l’aspect juridique, le code du développement territorial, quant à lui, mentionne « la zone de cours et jardins » et définit le jardin comme « l’espace végétalisé » « au sol à vocation d’agrément lié à une habitation situé soit à l’arrière, soit à l’avant, soit sur le côté de celle-ci ». Cette définition introduit la notion d’habitation et de position par rapport à celle-ci du jardin⁵. On se rapproche ainsi de la notion de **système d’habitation logements-jardin**.

Le jardin peut également être appréhendé par le droit comme étant une œuvre artistique dont la propriété intellectuelle est à protéger⁶.

2. Conception du jardin et de ses limites

En se référant à la définition éthymologique d’enclos, le jardin peut être appréhendé comme un élément d’architecture : « des murs pour limiter, un seuil pour entrer, des allées pour s’approprier le sauvage »⁷, et il implique la détermination de limites. En effet, un élément récurrent dans la qualification du jardin est ce-lui de ses bords, des lisières qui peuvent prendre différentes formes : haies, murs, grillages ou fossé. Ce sont ses limites qui créent le jardin et qui impliquent la notion de « dedans » et « dehors », le jardin peut ainsi devenir un cosmos en soi⁸. Ainsi se pose la question de l’accessibilité vers ce « dedans ». Quelle forme peut alors prendre la limitation de l’accessibilité ? Le bord du jardin qui se matérialise par un mur n’a donc pas la fonction de structure, qui se veut stable et de ce fait serait difficile à modifier, mais a la fonction de séparation qui, au contraire, « est

aussi changeante que nos formes de sociabilité »⁹. L’étude des limites du jardin, de son accessibilité et de ses évolutions peut ainsi nous informer sur le vivre ensemble de nos sociétés et nous indiquer quels sont les besoins en jardin des habitants dans les villes, et ce, à un moment donné.

3. Le jardin public dans l’espace urbain

La question des limites et des accès aux jardins est d’autant plus pertinente lorsqu’il s’agit des jardins situés en ville.

Ainsi, certains ouvrages étudient la place du jardin dans l’espace urbain et questionnent l’accès au public des espaces verts. Le jardin pourrait-il ainsi être même intégré à la notion de rez-de-ville de David Mangin¹⁰ et son accès devenir un droit ? Les habitants souhaitent accéder à ces espaces, il faudrait donc ici aussi s’intéresser aux conditions, aux aménagements des éléments composant **le système d’habitation logements-jardin**, favorables à l’émergence d’un rez-de-ville¹¹ qui intégrerait les jardins. Cela implique l’étude des conditions de bord des jardins publics et autres espaces verts qui ne peuvent plus prendre la forme d’espaces verts isolés : ils doivent permettre une continuité de circulation des habitants de façon à leur assurer des itinéraires fluides à travers la ville et ses jardins, condition indispensable du rez-de-ville¹².

Etant donné l’importance du besoin d’accès aux jardins publics ou jardins urbains, certains habitants, par le biais de comités, se sont réappropriés le sujet dans le débat public. La construction de l’environnement urbain résulte quelque fois des initiatives citoyennes utilisant le jardin et le jardinage comme des outils d’aménagement de l’espace public, qui dessineront ainsi et structureront la ville¹³. Ces habitants souhaitent ainsi intervenir de manière plus conséquente sur les processus de conception urbaine.

9 R. KOOLHAAS, J. WESTCOTT, S. PETERMANN, *Elements of architecture*, Cologne, Taschen, 2018, p.91.

10 R. FERRAND, D. MANGIN, « Le droit au rez-de-ville » *in Urbanisme*, n°414, éd. Publications d’architecture et d’urbanisme, 2019, pp. 26-65.

11 *Ibid.*, p.58.

12 *Ibid.*, p.27.

13 F. BRONDEAU, « Jardiner pour coproduire la ville, Mobilisations citoyennes et stratégies d’acteurs », *in Géographie et culture*, n°103, éd. L’Harmattan, 2017, pp.3-11.

Les formes des jardins publics et leur évolution ont été étudiées comme étant un levier d’aménagement de la ville entre autres par la POPSU - plateforme (française) d’observation des projets et stratégies urbaines. La POPSU donne un aperçu de la place de ces espaces verts dans les projets d’aménagement de différentes villes telles que Amsterdam, Berlin, Bruxelles et d’autres¹⁴. Les auteurs y décrivent la situation actuelle, et résument les projets appelés à être mis en œuvre tout en présentant des photographies des lieux concernés et des cartes.

Mais comment ces lieux interagissent-ils avec les logements de leurs usagers et les éléments avoisinants ? Comment les jardins privés participent-ils eux aussi à ce processus de conception urbaine ?

4. Les jardins privés dans l’espace urbain bruxellois Les jardins partagés dans l’espace urbain bruxellois

L’IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d’Analyse) de perspective.brussels s’est interrogé sur les raisons d’une quantité aussi faible d’études quant à la contribution des jardins privés bruxellois à la qualité du cadre de vie. Dans un Focus de 2021, l’Institut propose une synthèse des statistiques ainsi que des pistes pour développer l’étude de cette thématique¹⁵. Tout d’abord, l’IBSA indique que les recensements liés aux jardins privés à Bruxelles datent de 2001, il est donc compliqué de mener des études fiables sur base d’informations aussi anciennes. Cela peut s’expliquer, entre autres, par le fait que les autorités se sentent impuissantes étant donné le caractère privé des jardins, qui ne laisse pas de place à l’action publique. De plus, il n’est pas non plus recommandé de se baser sur les données des statistiques d’occupation du sol selon le cadastre qui ne font pas toujours la distinction entre surface bâtie et jardin. Il est donc difficile de pouvoir cerner la diversité et les conditions d’existence des jardins privés bruxellois.

Toutefois, le déséquilibre concernant la répartition et l’accessibilité à ces espaces dans la ville de Bruxelles est bien réel. Les quartiers du centre et de l’ouest de la première couronne ont une popula-

14 J. TERRIN, J. MARIE, *Jardins En Ville, Villes En Jardin: Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Lyon, Nantes, Paris, Toulouse, Strasbourg.*, Marseille, Parenthèses, 2013.

15 A. FRANKLIN, *Les jardins privés bruxellois*, Focus n°42, IBSA Institut de Statistique et d’analyse, perspective.brussels, 2021, p.1.

tion particulièrement dense et sont considérablement dépourvus de jardins privés. En outre, l’accessibilité à un espace vert public est également très faible¹⁶.

Donner un aperçu du paysage urbain et de la place du jardin dans différentes zones bruxelloises sous forme des **systèmes d’habitation logements-jardin** permettrait ainsi de mieux se rendre compte de la situation actuelle et des besoins des habitants et de la ville. Les jardins privés ou « ordinaires », comme les appelle Anne Cauquelin, devraient pouvoir recevoir l’attention particulière qu’ont reçu les jardins classiques¹⁷. Ils ont leur importance propre et nous accompagnent au quotidien. Ce sont des lieux qui reflètent les goûts mais aussi les besoin de leurs usagers. Ce sont des lieux riches de signification et d’enseignements. Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles tente d’ailleurs de donner des recommandations concernant les demandes de permis en intérieur d’îlot à Laeken et préconisent, entre autres, la valorisation des zones de jardin en réalisant un paysage de jardin partagé¹⁸.

Comme pour les jardins publics, l’initiative citoyenne se mobilise également parfois pour la création et l’accessibilité aux jardins collectifs.

5. Cas d’étude

Certains auteurs se concentrent sur l’étude des typologies des logements, entre autres à Bruxelles comme l’a fait Gérald Ledent dans « Brussels Housing »¹⁹. D’autres ouvrages se concentrent sur l’analyse de cas d’étude isolés dans lesquels les rapports entre un logement spécifique et son jardin sont étudiés.

Il serait intéressant de trouver une méthode qui permettrait d’analyser ces relations entre n’importe quelle habitation et son jardin en intégrant ainsi le nombre le plus large possible de cas où cette méthode serait applicable.

6. Relations entre jardin et habitation : exemple historique de théorisation

René-Louis de Girardin, dans « De la composition des paysages », propose en 1777 un traité dans lequel il expose des principes de composition et une méthode pour la conception de jardins qui serait applicable en tous temps et à toutes les nations²⁰. Il y décrit déjà l’importance de la relation entre le jardin et l’habitation. Les rapports qu’entretiennent ces deux entités sont entre autres visuels, fonctionnels et adaptés aux proportions des lieux²¹. Une accessibilité facilitée au jardin est également à prendre en compte²². L’esthétique et l’harmonie entre ces éléments est à cette époque d’une grande importance dans sa théorie afin d’inscrire cet ensemble dans un paysage plus large qui constitue le tableau²³.

7. Conclusions

Au cours de mes recherches, il m’a donc semblé intéressant de proposer un travail systématique qui prend en compte les logements, leur jardin ainsi que leur place dans l’espace urbain. Examiner le jardin sous différents angles permet de mieux comprendre les besoins urbains contemporains. A cette fin, j’ai rassemblé dans un « atlas » divers cas que j’ai étudiés en utilisant le jardin comme vecteur de recherche et le dessin comme principal outil de représentation et d’analyse.

^[1] Dictionnaire de l’Académie française : https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9J0104

^[2] M. FOUCAULT, « Des espaces autres », in *Dits et écrits* 1954-1988, vol. IV : 1980-1988, éd. D. Defert et F. Ewald, Paris, 1994, p. 759. Ce texte, écrit en 1967, n’a été publié qu’en 1984.

^[3] H. BRUNON et M. MOSSER, « L’enclos comme parcelle et totalité du monde : pour une approche holistique de l’art des jardins », in *Repenser les limites : l’architecture à travers l’espace, le temps et les disciplines*, A. THOMINE-BER-RADA, B. BERGDOL, Éd. : Publications de l’Institut national d’histoire de l’art, Coll. Voies de la recherche, 2005.

IV. Méthodologie

1. Catégorisation et schémas

Champs géographique limité : Brussels Housing

La première étape de cette recherche a consisté à étudier les logements présentés par Gérard Ledent et Alessandro Porotto dans leur ouvrage « Brussels Housing »²⁴ en utilisant le jardin comme vecteur d’analyse. Les cas d’étude sélectionnés ont été triés en fonction de la typologie de logement, de la position du jardin (s’il y en a un) par rapport au logement, des types d’accès et de la période de construction.

Cette première approche m’a permis de déduire des propriétés :

- la position du jardin par rapport au bâti et au voisinage,
- la continuité (ou non) du jardin sur la parcelle,
- les limites entre le jardin et le logement ainsi qu’avec l’espace public,
- les accès et les usages du jardin : dans des logements en appartements il arrive que le jardin attenant au bâti ne soit accessible qu’aux résidents du rez-de-chaussée, parfois il est partagé par tous les habitants de l’immeuble.

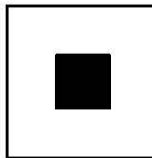
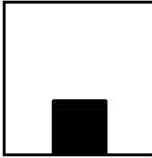
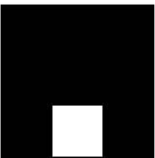
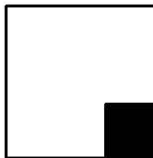
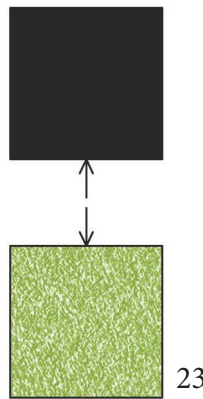
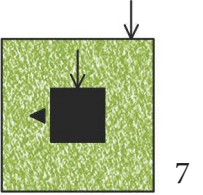
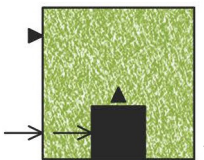
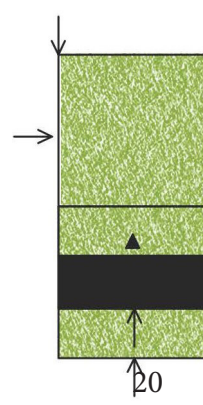
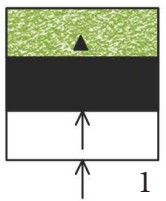
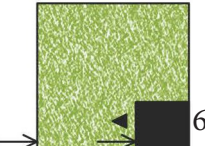
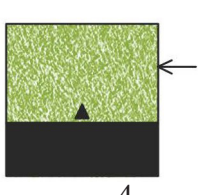
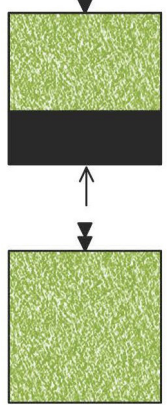
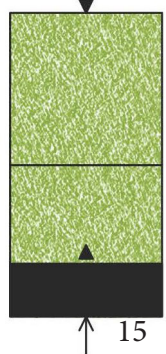
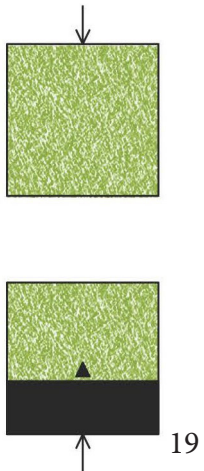
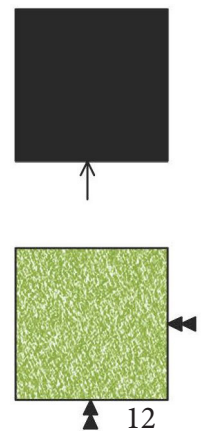
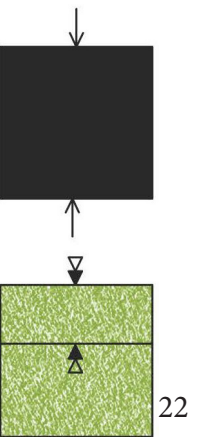
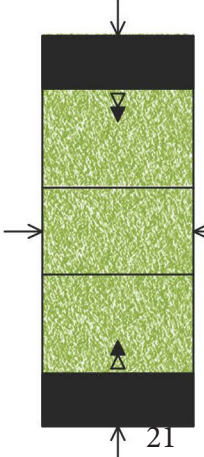
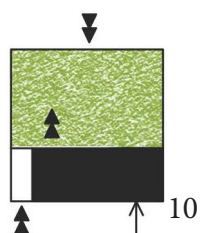
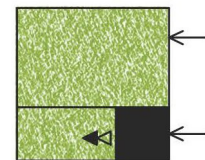
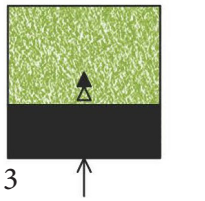
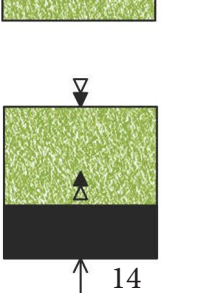
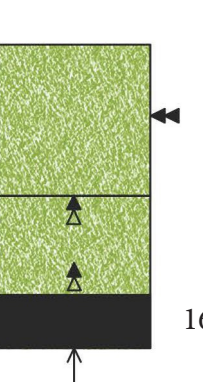
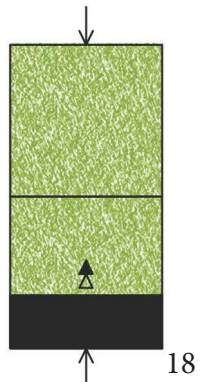
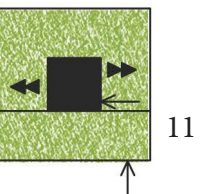
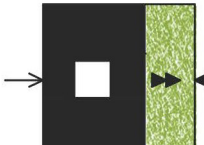
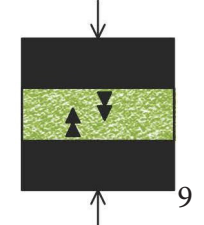
Champs géographique illimité : Schémas

Ces informations ont été représentées sous forme de schémas dont la pertinence était vérifiée au fur et à mesure de leur application aux cas étudiés. Parmi les données initialement représentées à travers les schémas, trois éléments ont été conservés :

1. La parcelle du ou des logements concernés et éventuellement d’un jardin ou parc en dehors de la parcelle mais utilisé par les habitants de cette parcelle : le plein-vide (carrés noirs et blancs).
2. Les accès : public, privé, partagé (par tous ou par une partie des résidents) (flèches).
3. Le type de logements : maison individuelle, appartement, habitat groupé. Cette information peut, quant elle, être déduite des informations précédentes.

Les schémas sont une représentation abstraite et à l’échelle de la parcelle de façon à pouvoir proposer une catégorisation qui peut convenir au nombre de cas le plus large possible. Cela permet d’appliquer la méthode à des exemples situés au-delà de Bruxelles.

²⁴ G. LEDENT, M. DELVAUX, J. LUCAN & A. POROTTO, *Brussels housing: Atlas of residential building types*, Birkhäuser, 2023.

Accès	Parcelle															
↑ public ▲ privé △ potentiellement partagé mais réservé ▲▲ partagé																
Logement																
Maison individuelle																
Appartements																
Habitat groupé																

IV. Méthodologie

N° schémas

- Jardins privés
- 1. Saint-Michel 97
 - 2. Floréal 2
 - 3. L’Espoir
 - 4. Hôtel Wolfers
 - 5. Floréal 1
 - 6. Dilbeek
 - 7. Maison Krantz-Fontaine
- Jardins collectifs
- 8. La Tréfilerie
 - 9. Brutopia
 - 10. Willebroekkaai 22
 - 11. Villa Pilifs
 - 12. Jardins Familiaux de Montreuil Versailles
- Jardins privés + collectifs
- 13. Charlotte square
 - 14. Ludwig
 - 15. Koekeliek
 - 16. J.J.P. Oud
- Jardins privés + publics
- 17. Mexico 15
 - 18. Îlot Montserrat
 - 19. Îlot Faider
 - 20. Rêvons Messidor
 - 21. Valkhof
 - 22. Rue des écuries
- Parc public
- 23. Brusilia

Coupes

- p.22
- p.22
- p.23
- p.24
- p.25
- p.26
- p.27
- p.28
- p.29
- p.29
- p.30
- p.32
- p.34
- p.36
- p.38
- p.38
- p.40
- p.41
- p.42
- p.43
- p.43
- p.44
- p.45
- p.46
- p.47
- p.48
- p.50
- p.50

2. Analyse et coupes

Les cas étudiés sont ensuite représentés dans le **système d’habitation logements-jardin** sous forme de coupes. Ces dessins permettent de mettre en relief les différentes séquences qui forment le système. Un plan de l’habitation (s’il est disponible) est ensuite inséré afin de comprendre la disposition intérieure du logement et les différents accès menant à celui-ci, au jardin et à la parcelle. Pour les cas étudiés provenant de l’ouvrage « Brussels Housing », les coupes et les plans des logements sont repris et insérés dans le dessin.

Pour les autres exemples, si les plans étaient disponibles, ils ont également été intégrés, sinon, je me suis limitée à dessiner les planchers pour une meilleure compréhension du dessin.

Contrairement aux schémas qui constituent une représentation abstraite à l’échelle de la parcelle, les coupes sont une représentation concrète et à l’échelle urbaine.

Afin de pouvoir proposer un outil systématique, des règles de dessin ont été établies.

Règles de dessin :

La coupe

- Forme :**
- La coupe est dessinée de part et d’autre du logement étudié jusqu’au logement suivant ou jusqu’à la fin de la feuille.
 - La coupe est divisée en segments qui représentent les différentes parties du système avoisinant le logement-jardin étudié.
 - La coupe est réalisée perpendiculairement aux éléments pour garder des dimensions réalistes (routes, trottoirs, …)
 - La largeur représentant le début des logements situés aux extrémités de la coupe a la même dimension dans chaque coupe.
 - L’espace vertical entre les fondations du bâti et le plan du logement a la même dimension dans chaque coupe.
 - L’espace vertical entre le plan du logemen et les cotes a la même dimension dans chaque coupe.

- Eléments :**
- Les bâtis dans lesquels on a coupé
 - Les plantes se trouvant dans la ligne de coupe
 - Voitures, train, tram
 - Non représentation d’élément situé en profondeur de la coupe afin d’accentuer le profilé.

Plantes :

- Arbres, 2 types



1)arbres en série structurant l'espace



2) arbres ponctuels

2 hauteurs

- 1) vue dégagée
- 2) vision des feuillages au niveau des yeux, vue non dégagée

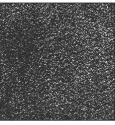
- Buisson
- Plante pour cultures



Séquences et couleurs :



bâti



sol sous bâti



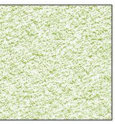
sol minéral non piéton (route)



sol minéral piéton (trottoir, place, cour, ...)



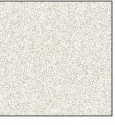
toiture



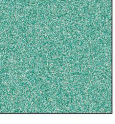
sol végétal avec pelouse non lié au logement (parterre, jardin, parc, ...)



sol végétal avec pelouse lié au logement (jardin, parc, ...)



sol végétal terre + forêt



eau



sol végétal sauvage (friche, ...)

Le plan

- Forme :**
- Le plan du logement est représenté dans la coupe côte à côte avec les éléments extérieurs qui lui sont directement adjacents.
 - Les plans sont redressés selon les besoins graphiques (*Brusilia, Brutopia*)
- Logement :**
- Une unité de logement(s) est représentée en plan (si maison individuelle : plan entier, si immeuble à appartements : logement individuel ou ensemble de logements s’ils fonctionnent ensemble).
 - L’étage représenté est celui de l’accès au logement.

- Cotes :** par domaine
- Largeur de l’habitation
 - Largeur de l’espace jardin
 - Largeur de l’espacement (s’il existe) entre le logement et l’espace public
 - Largeur d’un autre espace privé (domaine du rail, école,...)
 - Largeur des espaces publics (trottoirs-route-trottoir, parc,...)

- Autres :**
- Echelle : 1:500
 - Orientation

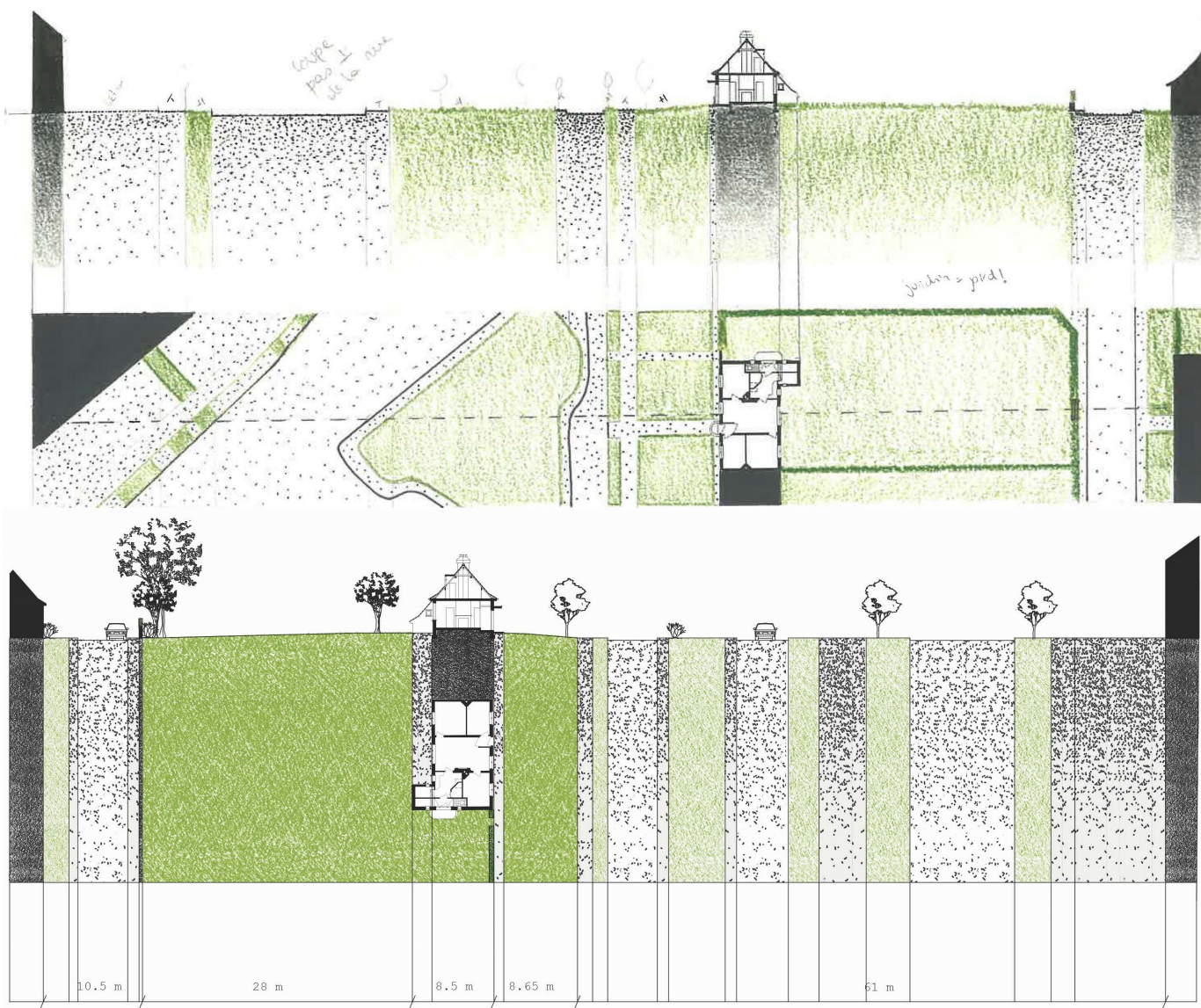
Présentation dans l’atlas

- Les différents cas sont triés selon l’usage du/des jardin(s) :
- Jardins privés
 - Jardins collectifs
 - Jardins privés + collectifs
 - Jardins privés + publics
 - Parc public

IV. Méthodologie

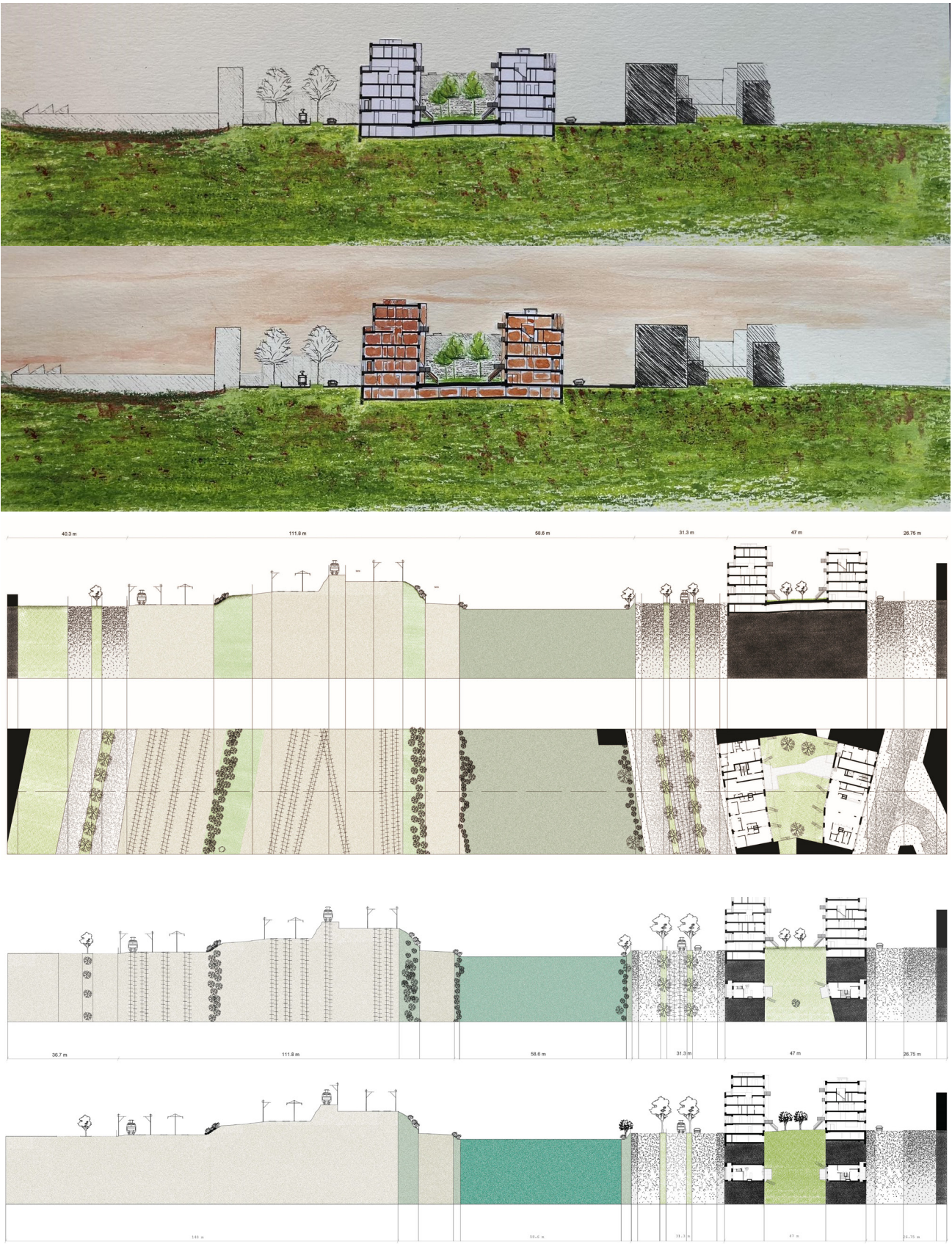
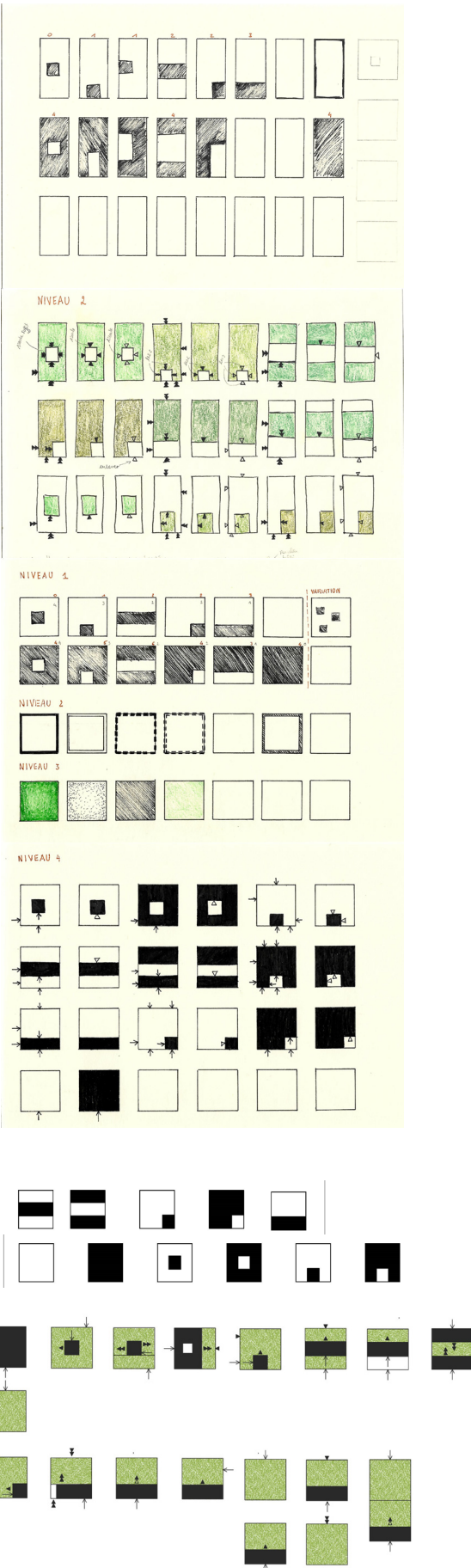
3. Découverte

Ce travail est le fruit d’une méthode itérative d’intégration de cas de façon à pouvoir atteindre une proposition de méthode qui permette d’élargir son champs d’application géographique. Les schémas ainsi que la représentation par la coupe ont été appliqués à un ensemble plus large de cas au-delà de Bruxelles (et de la Belgique) de façon à pouvoir confronter le modèle de la méthode à ces cas et de l’adapter si besoin afin de couvrir un ensemble de cas encore plus large. L’atlas intègre des exemples que j’ai découverts durant cette année d’étude et qui m’ont interpellée, étonnée, émerveillée.



4. Recherche d’une représentation graphique

Le dessin a occupé une place prédominante durant toute la réalisation du travail et a évolué au fur et à mesure des analyses des différents cas et des systèmes d’habitation logements-jardin. Le passage du dessin à la main au dessin informatique a permis de systématiser sa représentation. De plus, proposer une représentation la plus simple possible tout en étant performante fut un réel défi.



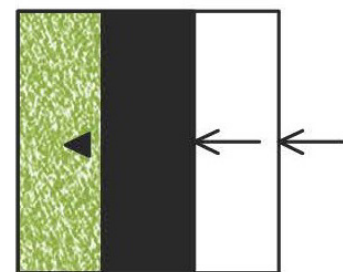
V. Atlas

<i>Jardins privés</i>	<i>22</i>	<i>Jardins privés + publics</i>	<i>43</i>
1. Saint-Michel 97	22	17. Mexico 15	43
2. Floréal 2	23	18. Îlot Montserrat	44
3. L'Espoir	24	19. Îlot Faider	45
4. Hôtel Wolfers	25	20. Rêvons Messidor	46
5. Floréal 1	26	21. Valkhof	47
6. Dilbeek	27	22. Rue des écuries	48
7. Maison Krantz-Fontaine	28		
<i>Jardins collectifs</i>	<i>29</i>	<i>Parc public</i>	<i>50</i>
8. La Tréfilerie	29	23. Brusilia	50
9. Brutopia	30		
10. Willebroekkaai 22	32		
11. Villa Pilifs	34		
12. Jardins Familiaux de Montreuil Versailles	36		
<i>Jardins privés + collectifs</i>	<i>38</i>		
13. Charlotte square	38		
14. Ludwig	40		
15. Koekeliek	41		
16. J.J.P. Oud	42		

Jardins privés

1. Saint-Michel 97

Boulevard Saint-Michel 97, 1040, Bruxelles, Belgique

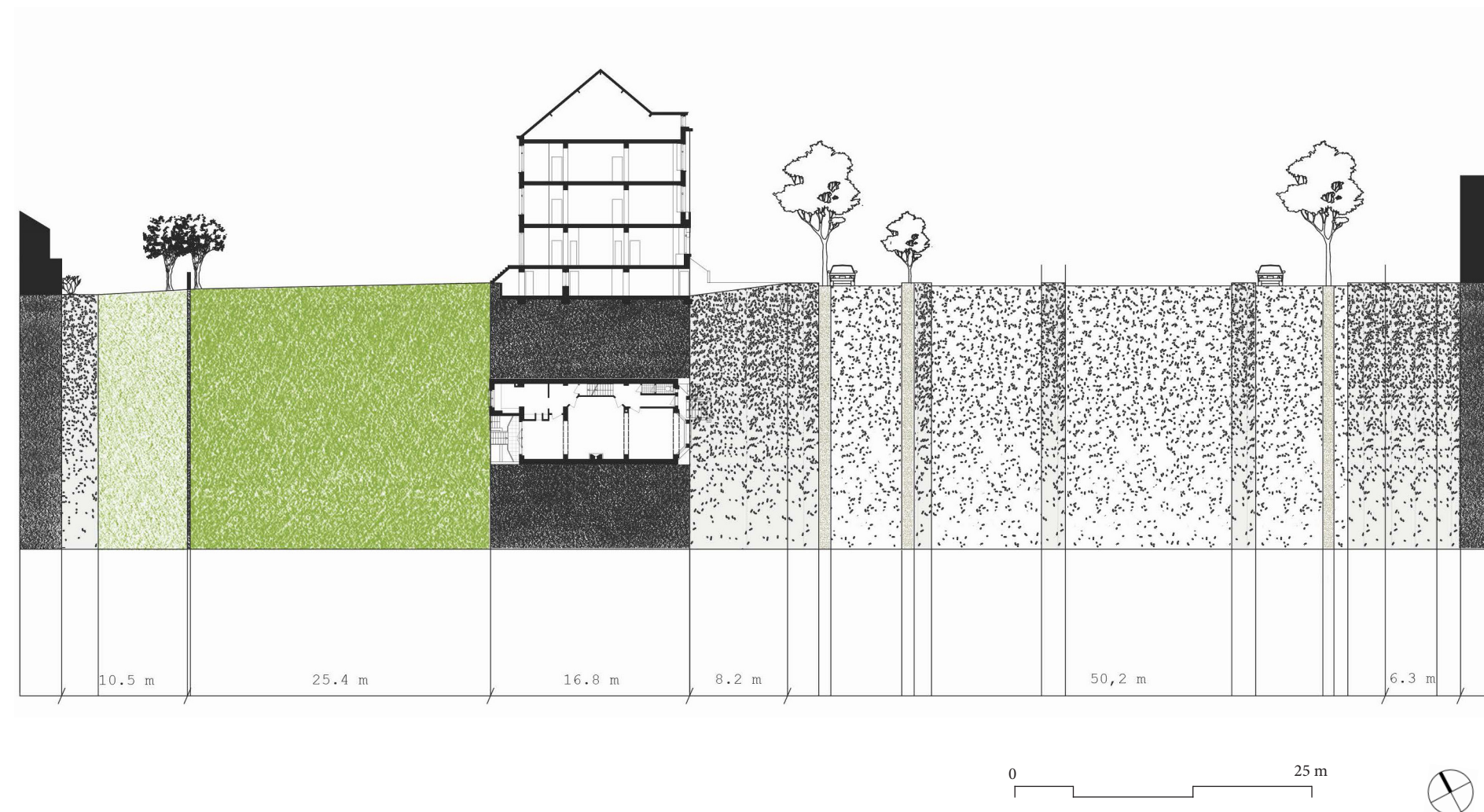


Maison individuelle mitoyenne.

Accès public au logement depuis la rue en traversant un espace minéral.

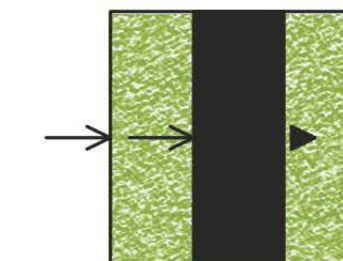
Accès privé au jardin depuis l'arrière du logement.

Jardin situé entre le logement et un autre jardin séparé par un mur.



2. Foréal 2

Rue des aigrettes 2, 1170, Bruxelles, Belgique

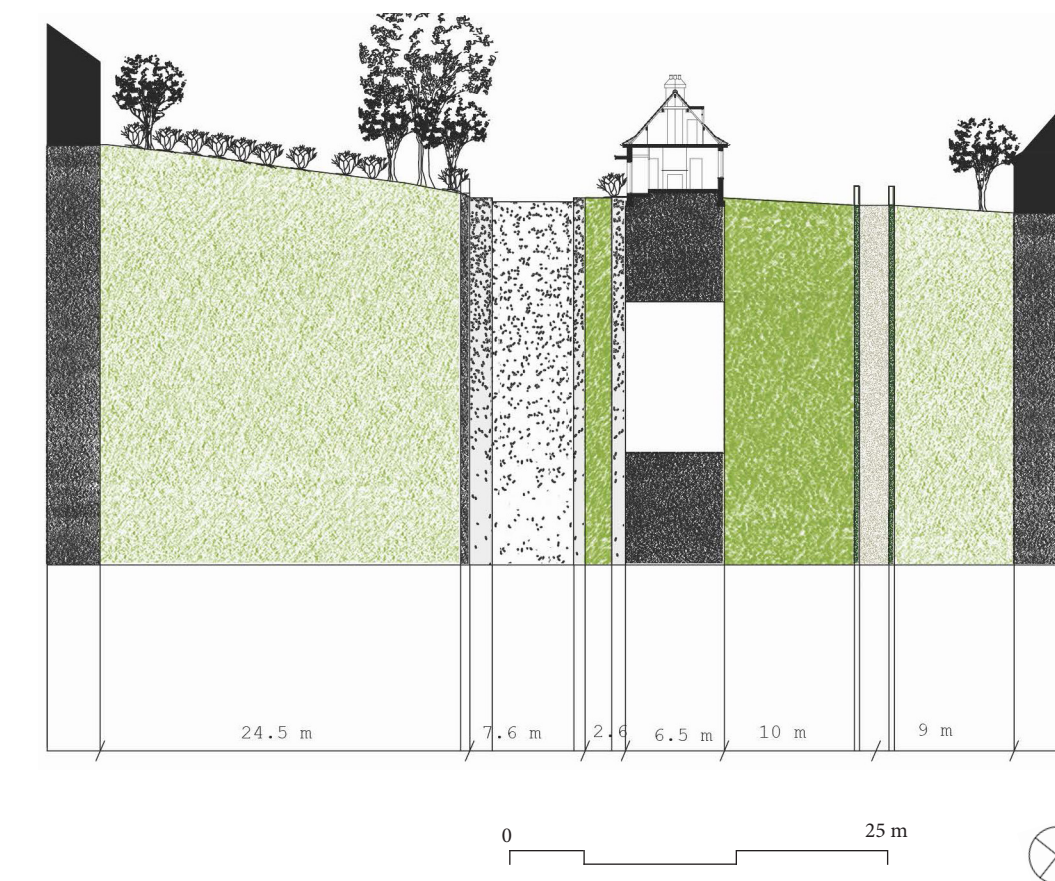


Maison individuelle mitoyenne dans une cité-jardin.

Accès public au logement depuis la rue en traversant une partie du jardin qui se trouve devant le logement.

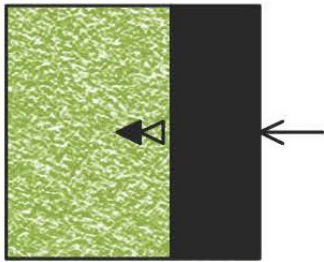
Accès privé au jardin depuis l'arrière du logement et également depuis l'arrière du jardin à partir d'un petit chemin public qui mène aussi au jardin du voisin séparé par une haie : porosité.

Le jardin devant la maison crée une distanciation par rapport au trottoir.



3. L’Espoir

Rue Fin 11, 1080, Bruxelles, Belgique

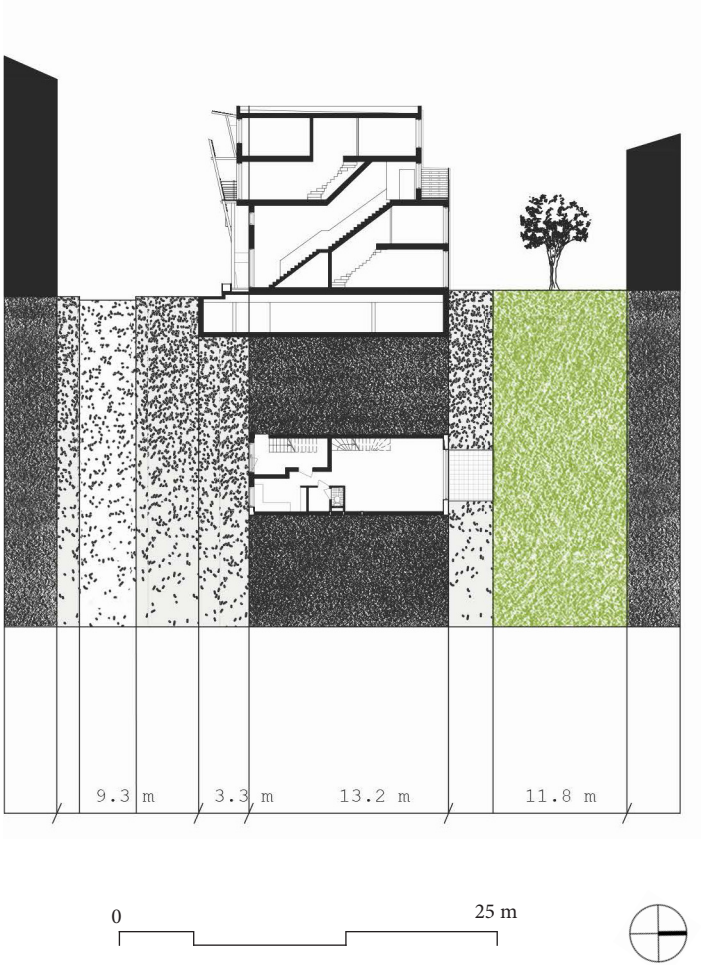


Bâtiment bas à appartements.

Accès public aux logements depuis la rue.

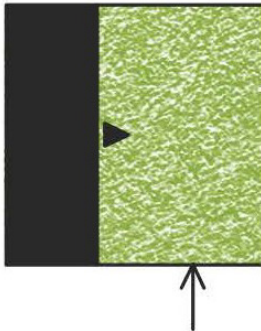
Accès privé aux jardins depuis l’arrière du logement uniquement pour les habitants du rez-de-chaussée.

Jardin situé entre deux bâtis.
Grande proximité avec les logements avoisinants : quartier dense.



4. Hôtel Wolfers

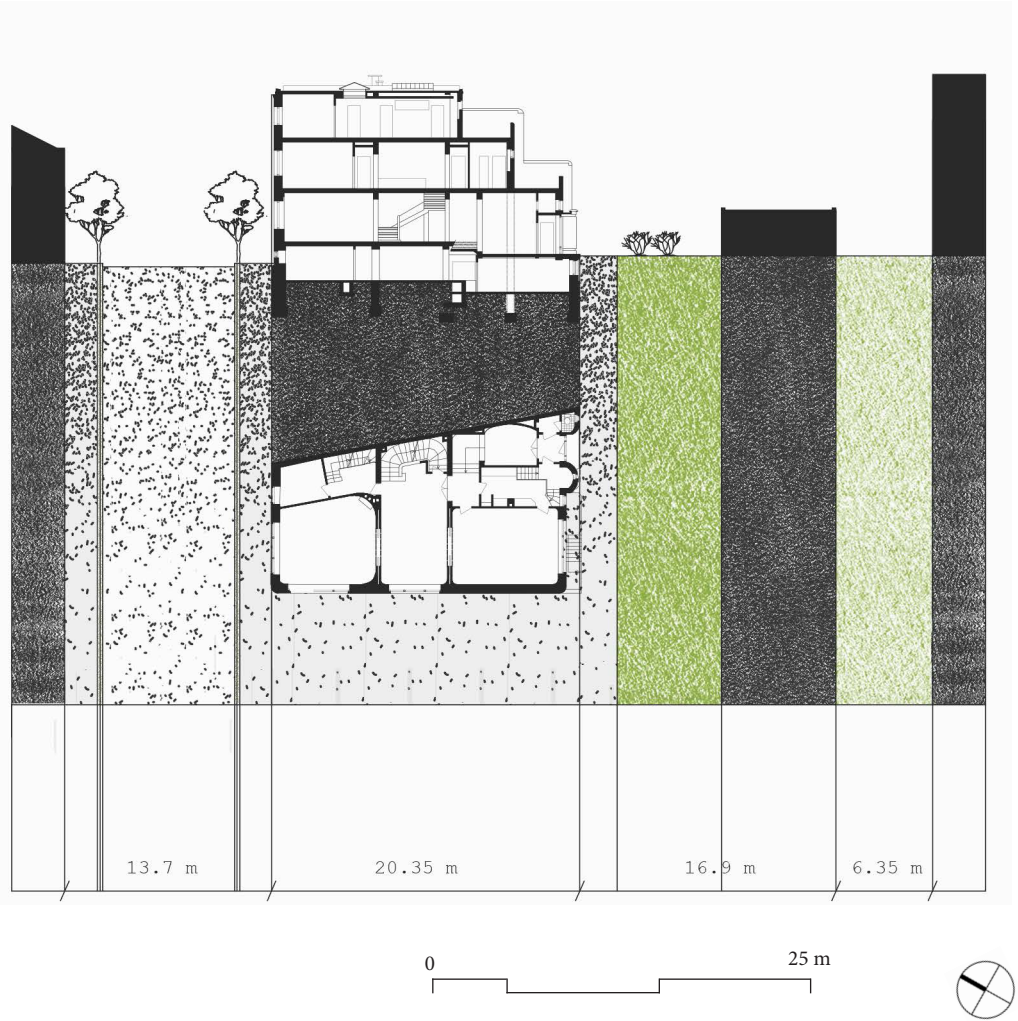
Rue Alphonse Renard 60, 1050, Bruxelles, Belgique



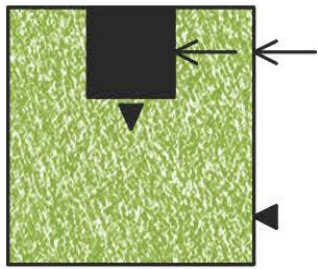
Maison individuelle semi-mitoyenne.

Accès public au logement depuis la rue en traversant le jardin : logement en coin.

Même accès privé depuis la maison au jardin.



5. Floréal 1
Avenue de l’Arbalète 6, 1170, Bruxelles, Belgique

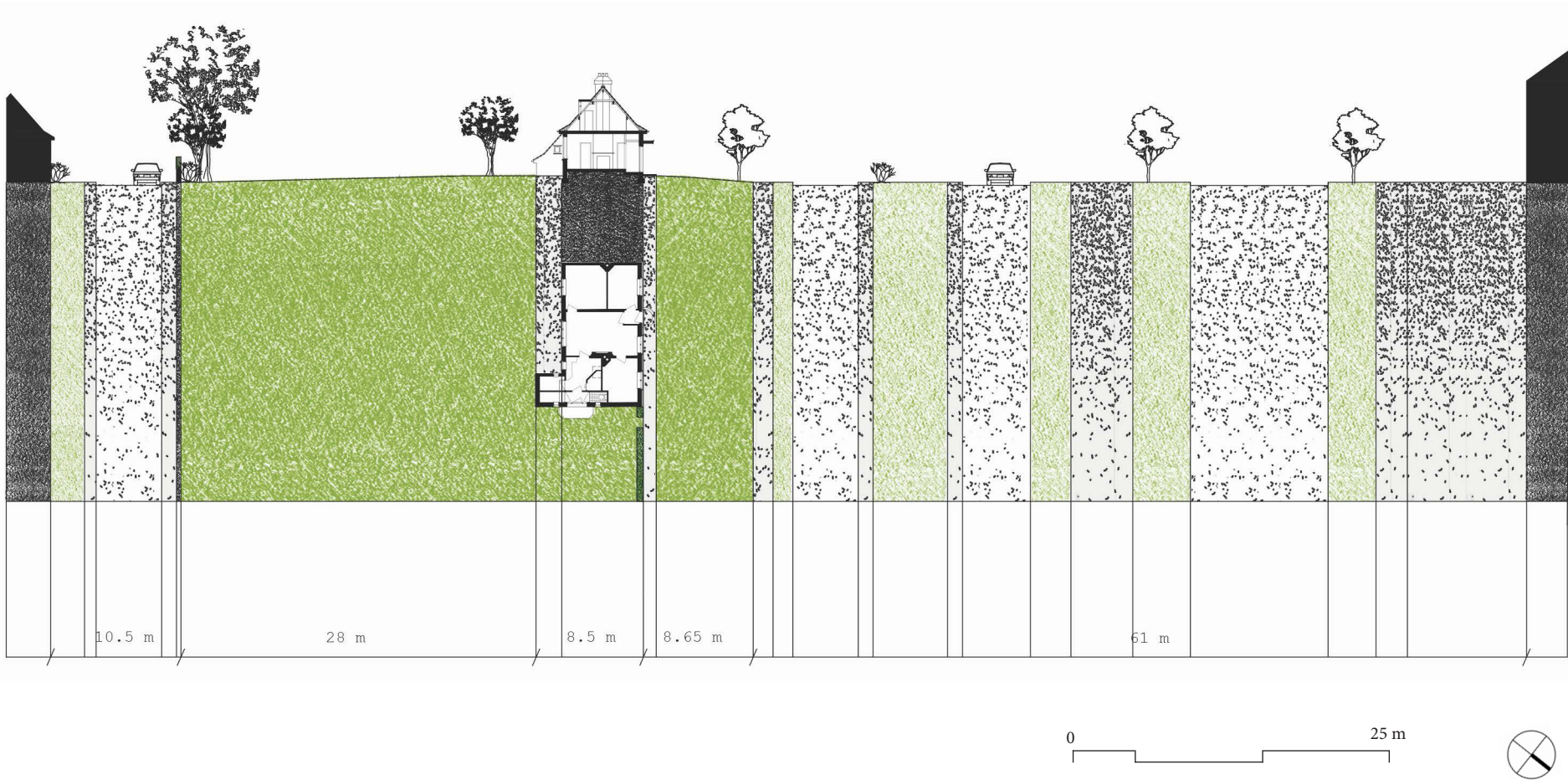


Maison individuelle semi-mitoyenne dans une ci-té-jardin.

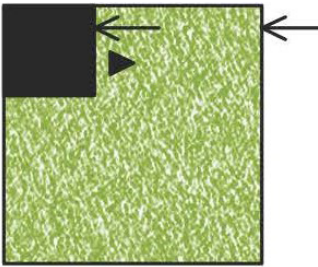
Accès public au logement depuis la rue en traversant une partie du jardin qui s’étend ensuite sur le côté et jusqu’à l’arrière du logement.

Accès privé au jardin depuis la rue sur le côté de la maison.

Le jardin devant la maison crée une distanciation par rapport au trottoir.
Le trottoir est lui-même mis à distance par rapport à la rue grâce à des bandes vertes.
Grande segmentation de l’espace public.



6. Dilbeek
Rue de Dilbeek 24, 1080, Bruxelles, Belgique



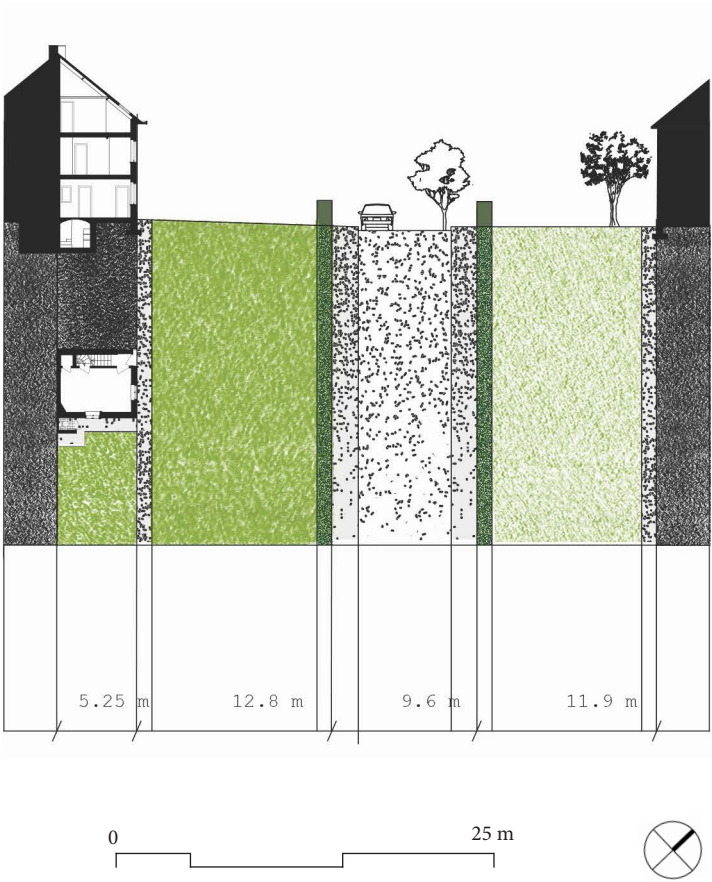
Maison individuelle semi-mitoyenne.

Accès public au logement depuis la rue en traversant le jardin : maison en coin de parcelle.

Même accès privé depuis le logement au jardin.

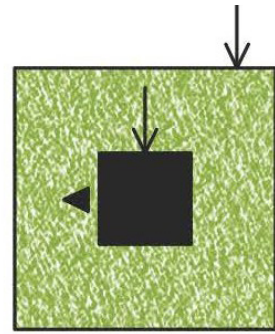
Le jardin devant la maison crée une distanciation par rapport au trottoir séparé par une haie.

Même disposition du jardin de l’autre côté de la rue.



7. Maison Krantz-Fontaine

Avenue de la Pinède 5, 1180, Bruxelles, Belgique

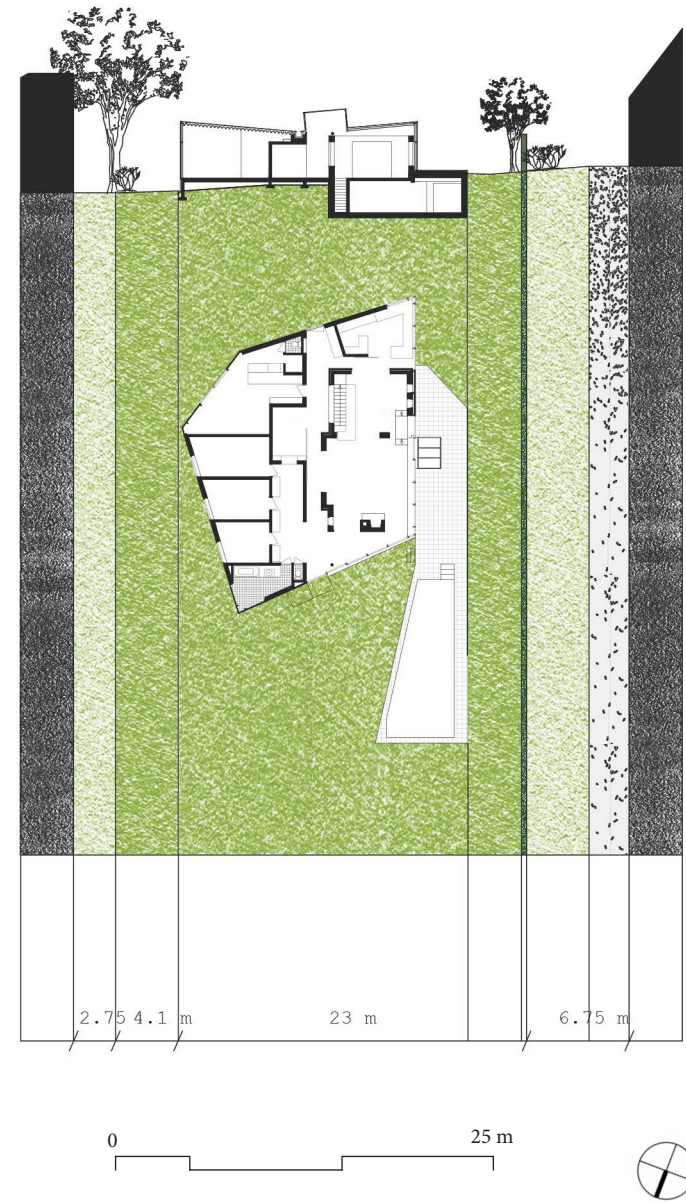


Maison individuelle 4 et même 5 façades.

Accès public au logement depuis la rue en traversant une partie du jardin.

Accès privé au jardin depuis le logement sur le côté.

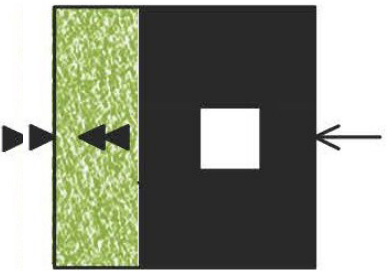
Jardin entre 2 jardins avoisinants.



Jardins collectifs

8. La Tréfilerie

Rue Gustave Scheldknecht 33, 1000 , Bruxelles, Belgique

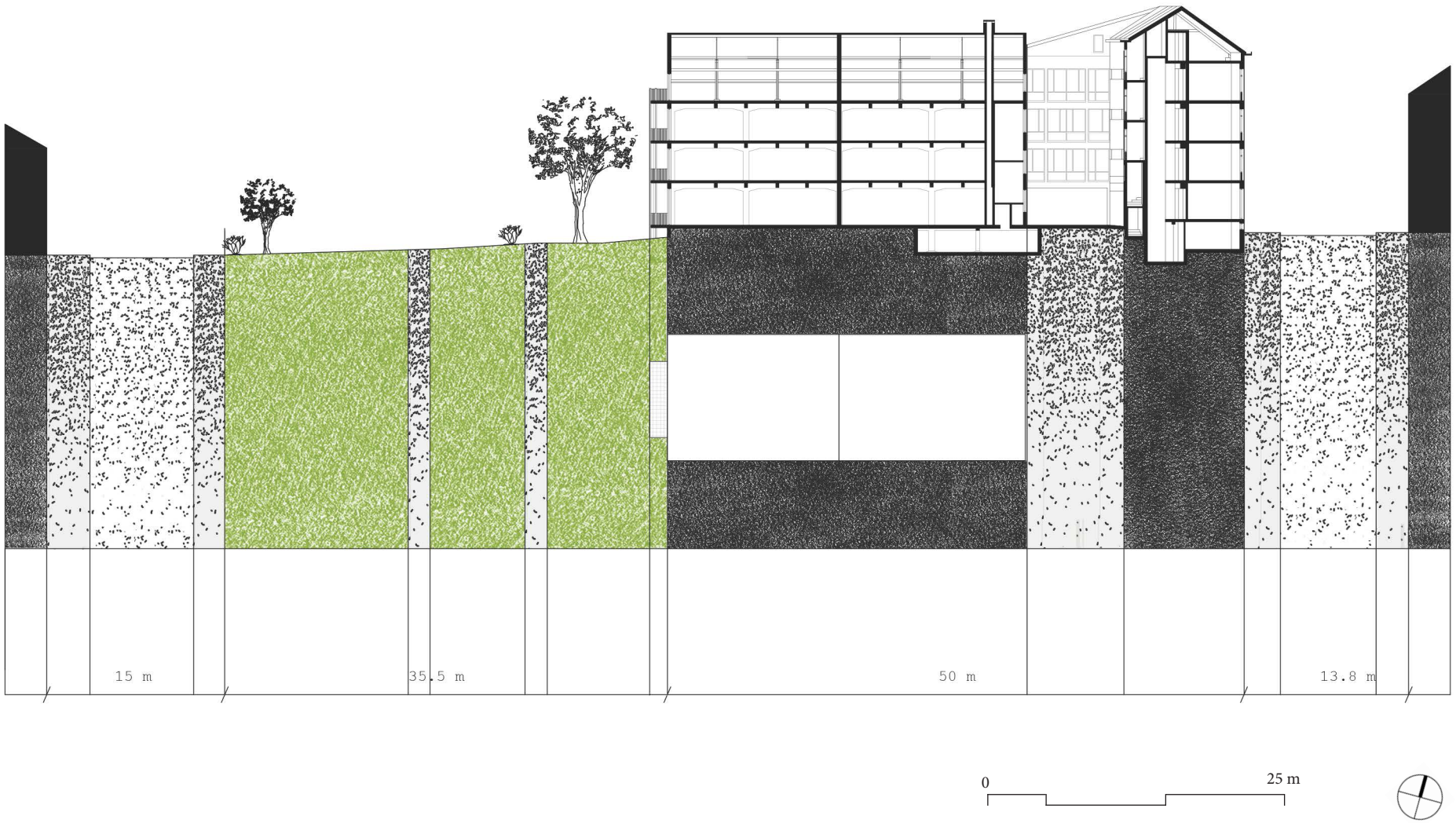


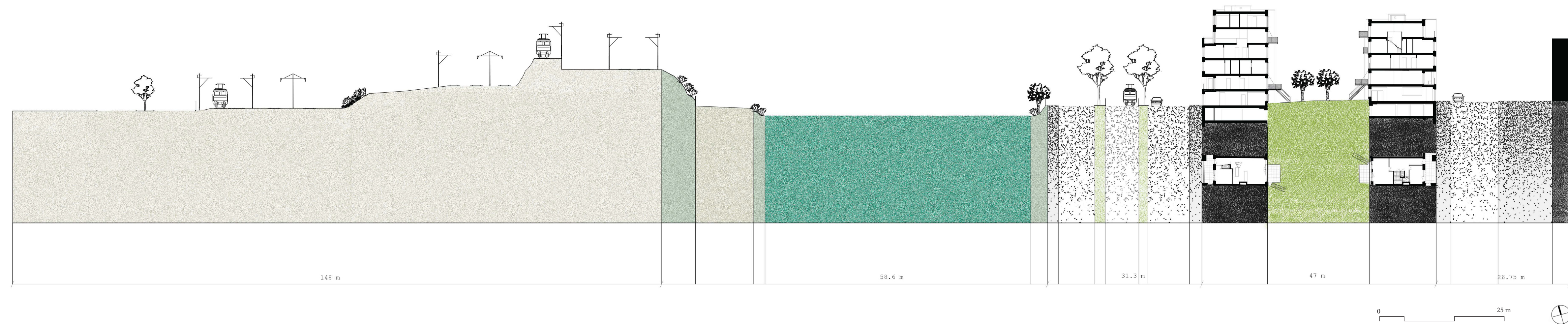
Habitat groupé.

Accès public aux logements depuis la rue.

Accès au jardin collectif depuis les logements mais également depuis l'arrière du jardin à partir d'une autre rue.

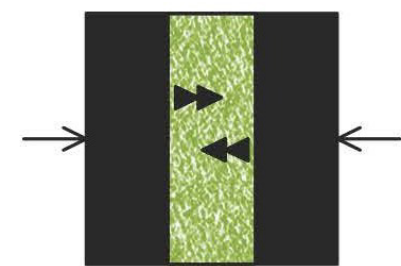
Une partie des logements est en relation avec la rue et le bâtiment en face tandis que l'autre partie est en relation avec le jardin qui crée une distanciation par rapport au trottoir.





9. Brutopia

Avenue Van Volxem 385, 1190, Bruxelles, Belgique



Habitat groupé.

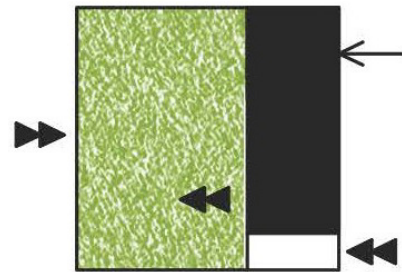
Accès public aux logements depuis les deux rues.

Accès pour tous les habitants au jardin collectif.

Un côté des logements est en relation avec le marais de Wiels et a une vue jusqu'aux chemins de fer, tandis que l'autre côté se trouve en face d'un autre bâtiment de logements.

Tous les logements sont en relation avec le jardin et les habitants du premier étage ont un accès direct à celui-ci tandis que les autres pourront s'y rendre par le rez-de-chaussée.

10. Willebroekkaai 22
Quai de Willebroeck 22, 1000, Bruxelles, Belgique

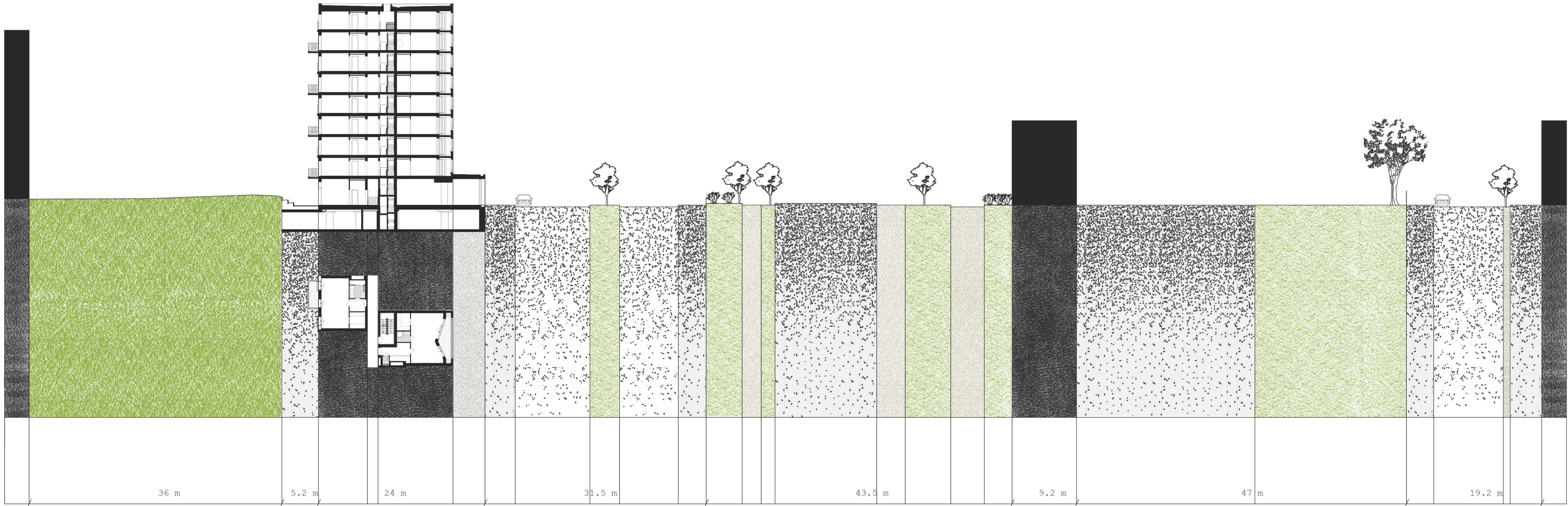


Immeuble à appartements.

Accès public aux logements depuis la rue

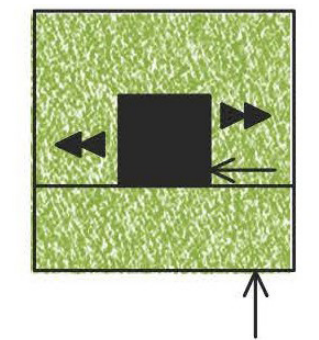
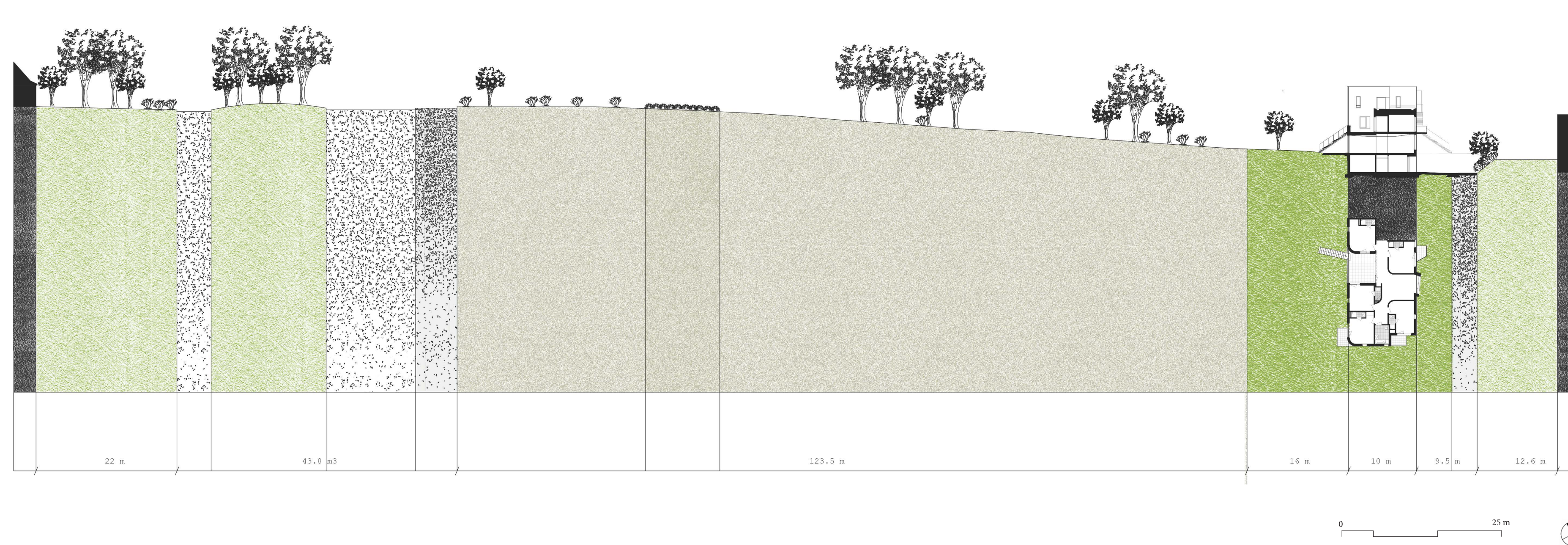
Accès pour tous les habitants au jardin collectif depuis la rue et également depuis l’arrière de la parcelle.

Un côté des logements est en relation avec le jardin qui est délimité par un autre bâtiment, l’autre côté est en relation avec la série de voiries et d’équipements tels qu’un petit parc et une école.



11. Villa Pilifs

Rue du Wimpelberg 188, 1120, Bruxelles, Belgique



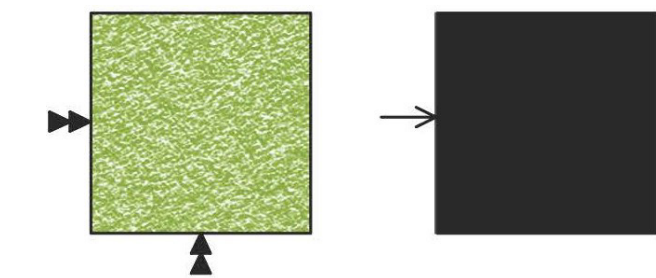
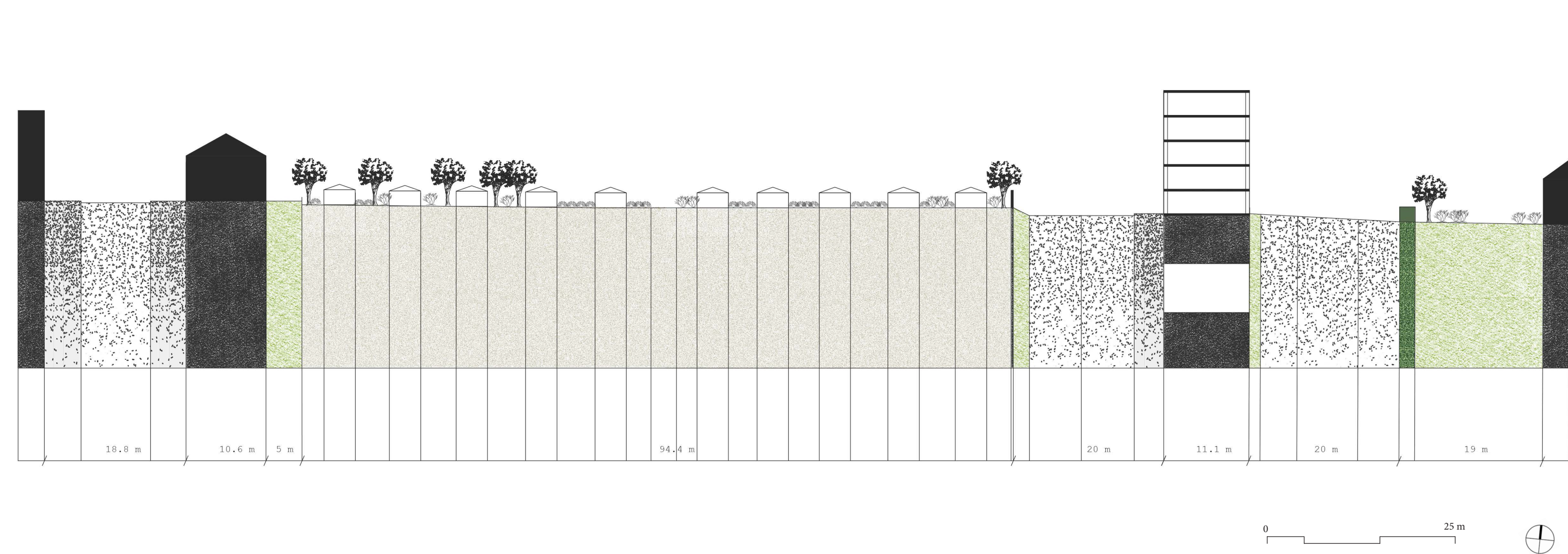
Habitat groupé.

Accès public aux logements depuis la rue sur le côté du bâtiment.

Accès au jardin collectif sur les deux côtés du bâtiment à partir de terrasses collectives au 1er étage.

Une partie des logements est en relation avec le jardin de la parcelle ou avec le jardin du voisin et l'autre partie est en relation avec le jardin et l'espace boisé.

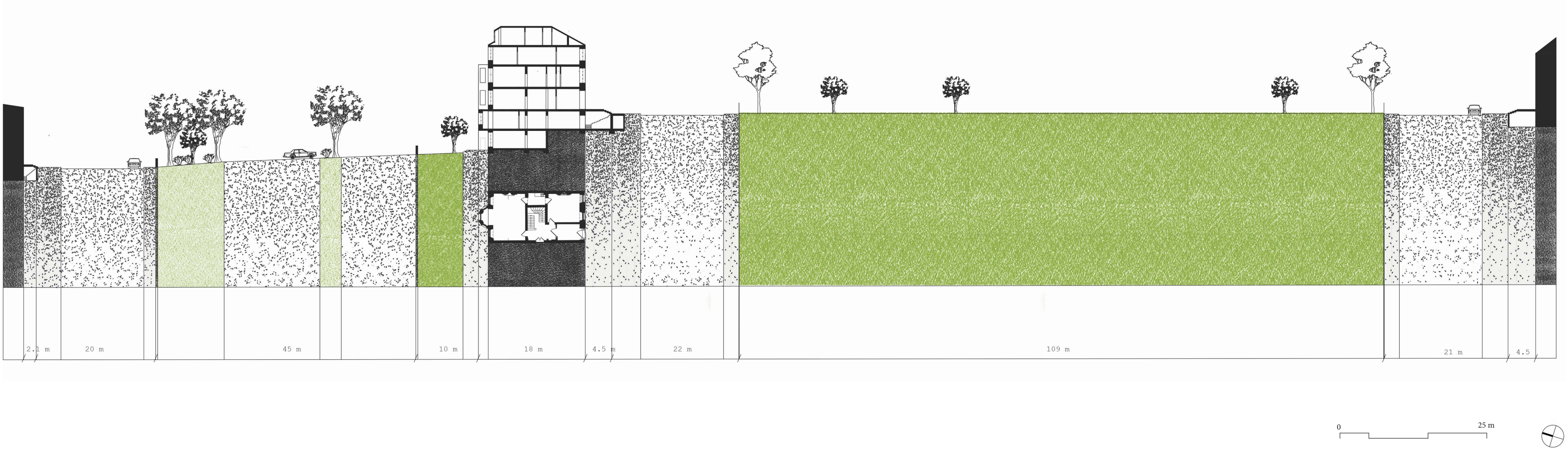
12. Jardins Familiaux de Montreuil Versailles
Allée des Petits Bois 10, 78000 Versailles, France



Immeuble à appartements.

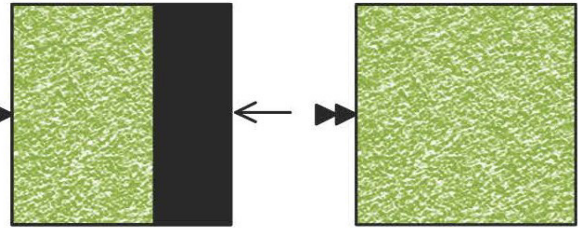
Accès public aux logement depuis la rue qui se trouve entre le bâti et les jardins.

Accès aux jardins ouvriers depuis les autres rues.



13. Charlotte square

Charlotte Square 8, Edinburgh EH2 4DR, Royaume-Uni



Maison individuelle mitoyenne.

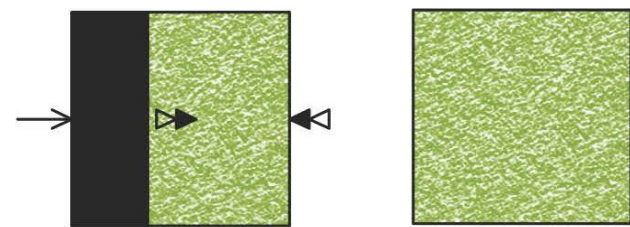
Accès public au logement depuis la rue en passant au dessus d’une cour anglaise.

Accès privé à un petit jardin depuis l’arrière du logement et également depuis l’arrière du jardin qui est en relation avec des espaces partagés : parkings et espaces verts qui créent une distanciation par rapport à la rue.

Accès (par une clé) à un jardin collectif situé de l’autre côté de la rue (square) et délimité par des grilles.

14. Ludwig

Ludwig-Landmann-Straße 6, 60488 Frankfurt am Main, Allemagne

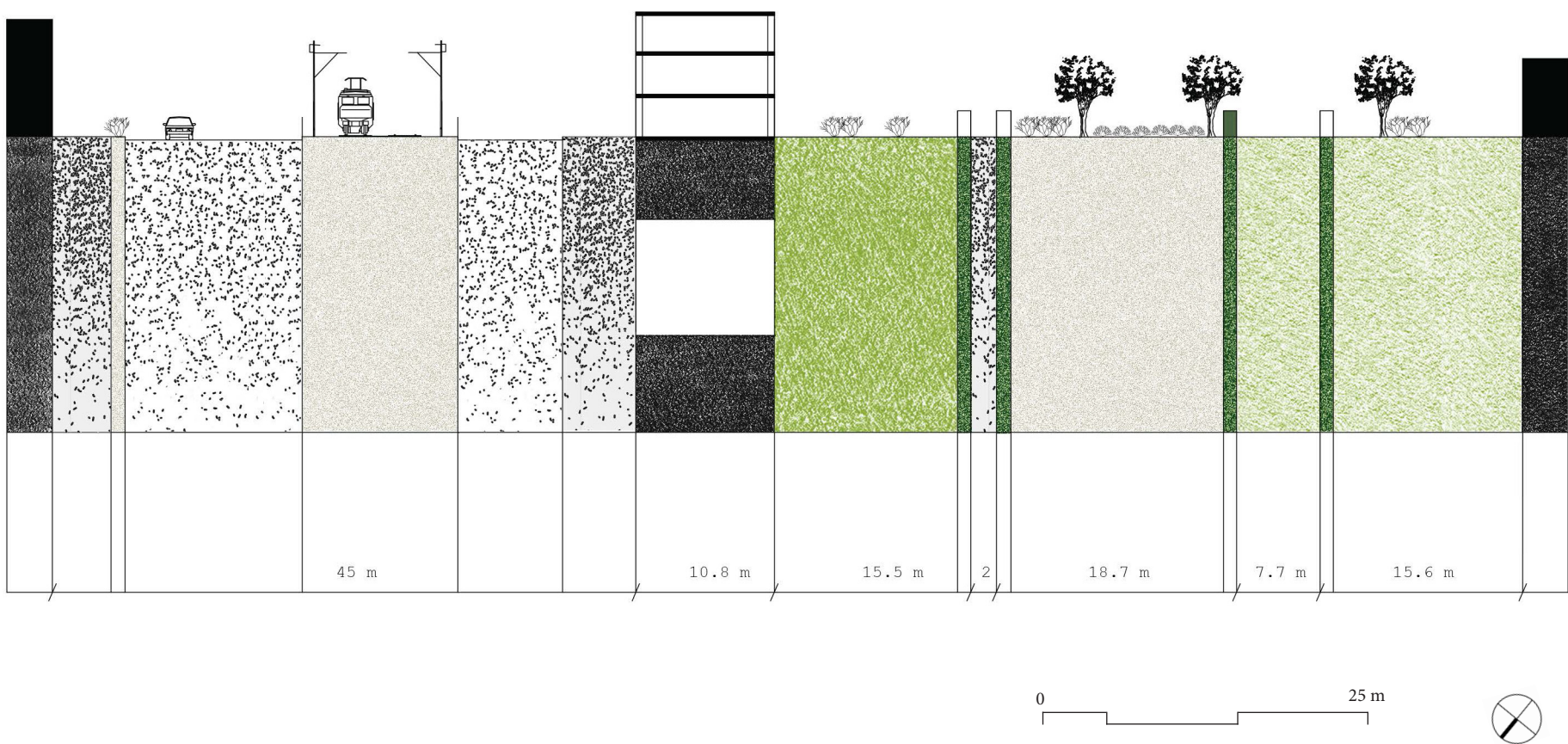


Immeuble à appartements.

Accès public aux logements depuis la rue.

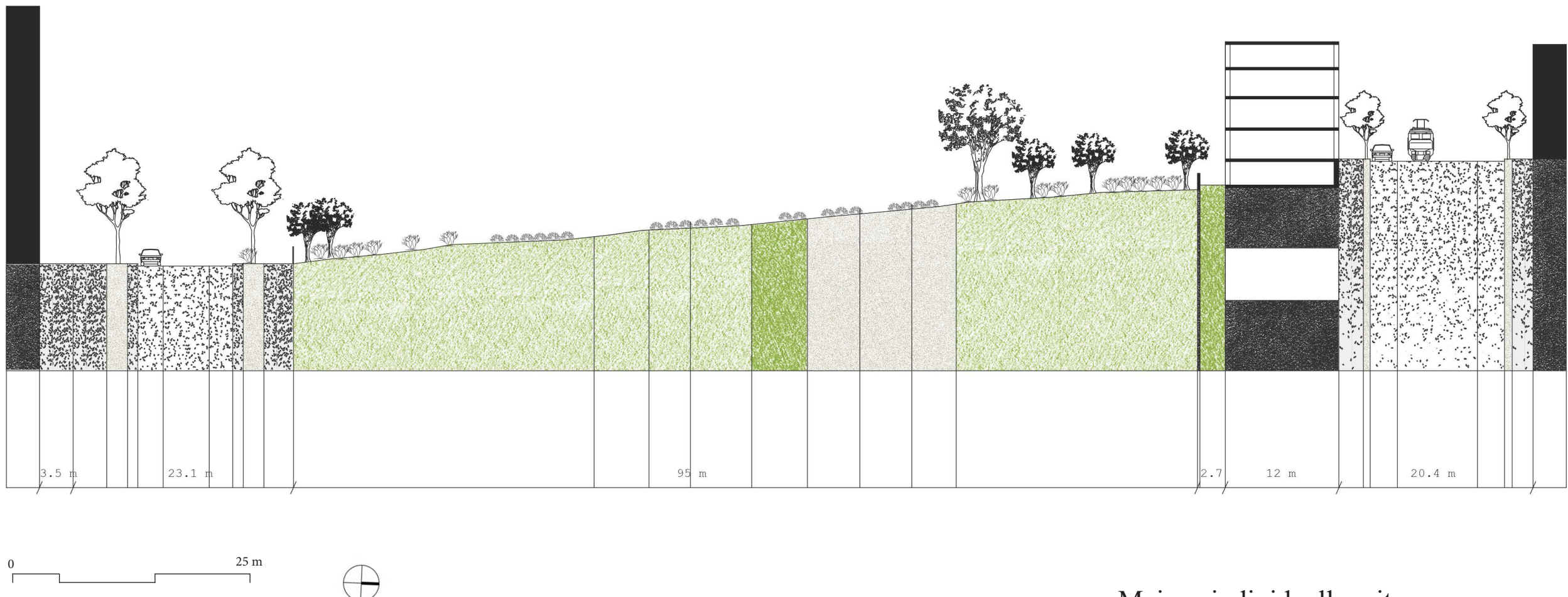
Accès privé au jardin privé uniquement pour les habitants du rez-de-chaussée depuis l’arrière du logement et également depuis l’arrière du jardin via un petit chemin.

Celui-ci desserve, d’une part, tous les jardins liés aux logements, et d’autre part, des jardins à cultiver qui se trouvent ainsi entre les jardins privés. Tous ces jardins sont délimitée par des haies.



15. Koekeliek

Avenue de l’Hôpital Français 67, 1081, Bruxelles, Belgique



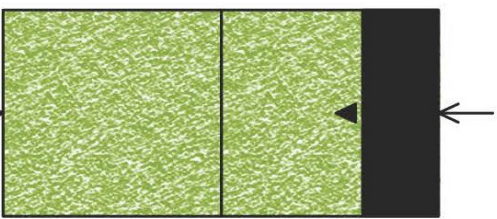
Maison individuelle mitoyenne.

Accès public au logement depuis la rue.

Accès privé au jardin depuis l’arrière du logement.

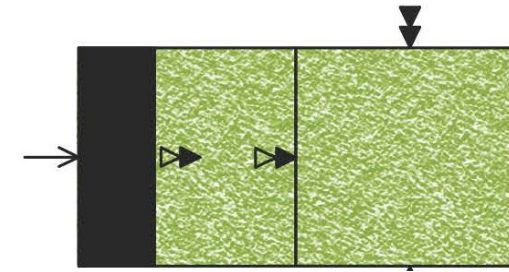
Le jardin et le logement sont en relation avec les parcelles d’un jardin collectif dont les propriétaires sont à l’étranger et n’ont eu aucun projet¹. Les habitants du quartier peuvent accéder à ce jardin et le cultiver.

¹ C. et J. MERCIER, *Paysages citoyens à Bruxelles*, Racine, 2018, p.79.



16. J.J.P. Oud

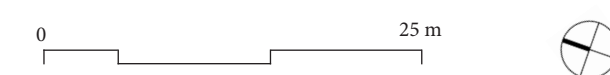
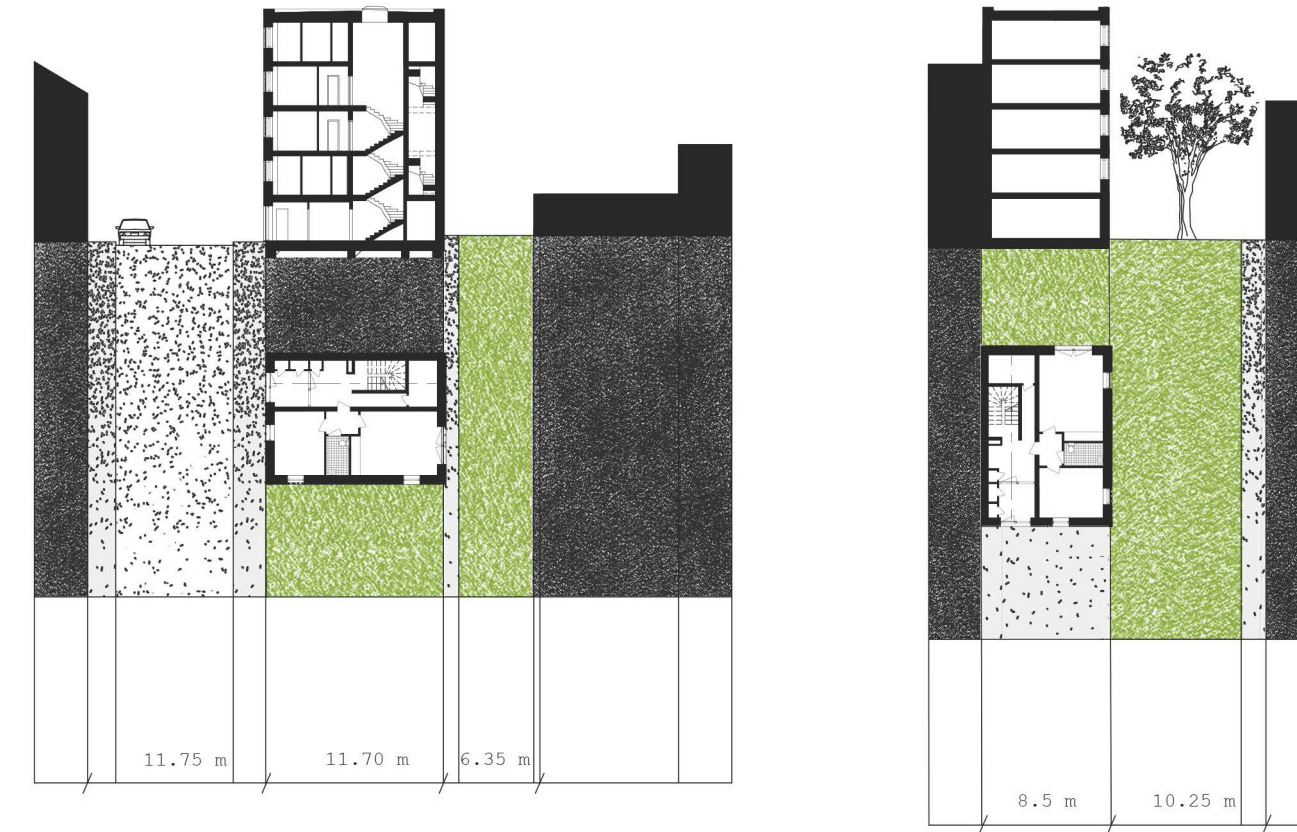
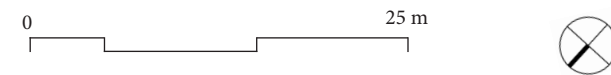
2e Scheepvaartstraat 111, 3151 NN Hoek van Holland



Immeuble à appartements.

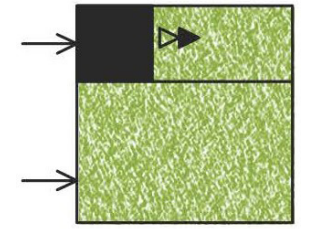
Accès public aux logements depuis la rue.

Accès privé au jardin privé à l'arrière du logement uniquement pour les habitants du rez-de-chaussée. Ceux-ci ont également accès depuis leur jardin à un chemin qu'ils doivent suivre et faire ainsi le tour du jardin collectif pour pouvoir y accéder, au même titre que les autres habitants. Néanmoins on peut apercevoir que des percements ont été effectués par les usagers dans la haie qui séparait le chemin du jardin collectif, leur permettant ainsi d'y accéder directement sans devoir faire le détour.



17. Mexico 15

Rue de Mexico 15, 1080, Bruxelles, Belgique



Immeuble à appartements

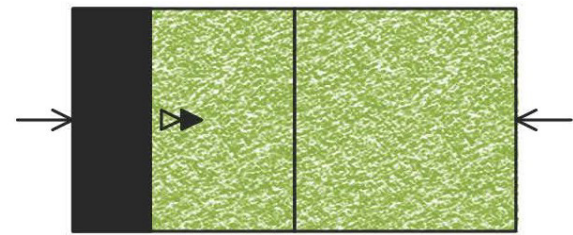
Accès public aux logements depuis la rue.

Accès privé à un jardin privé uniquement pour les habitants du rez-dechaussée depuis l'arrière du logement.

Accès public à un jardin sur le côté du bâti à partir de la rue.

18. Îlot Montserrat

Rue de Montserrat – rue aux laines 75, 1000, Bruxelles, Belgique

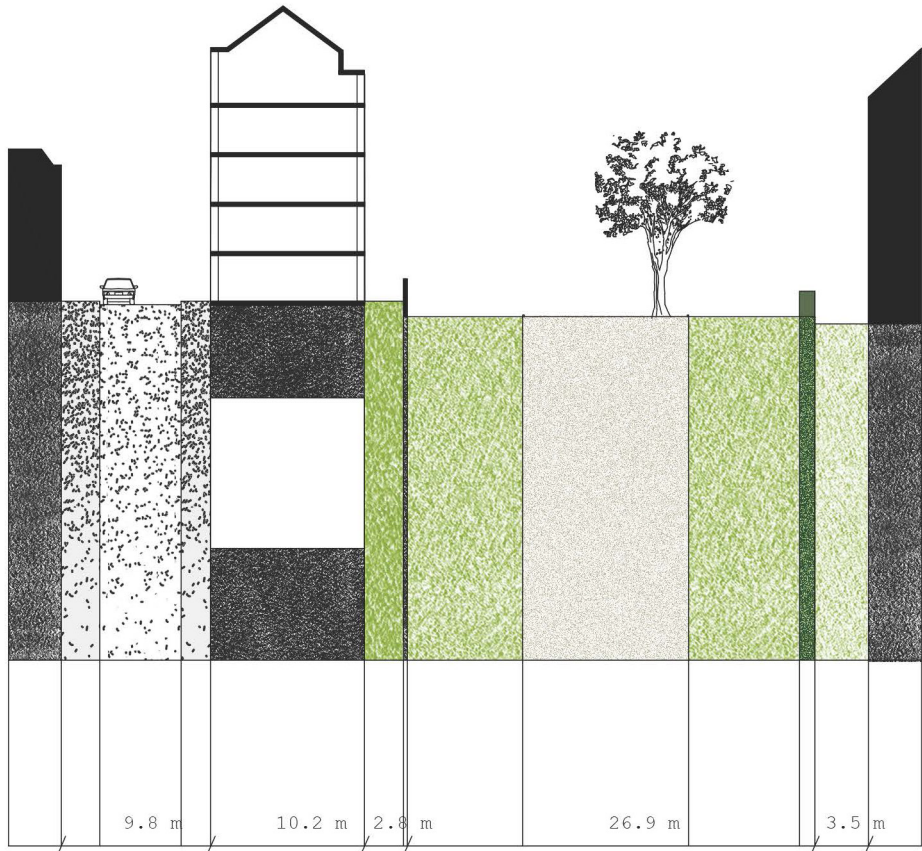


Immeuble à appartements.

Accès public aux logements depuis la rue.

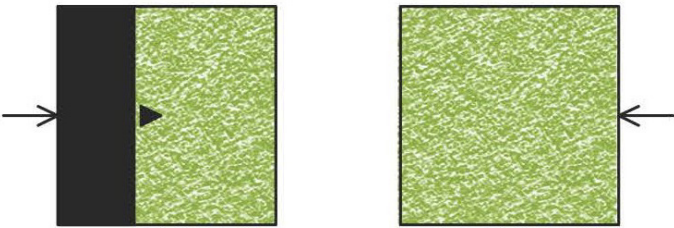
Accès privé au jardin depuis l’arrière du logement uniquement pour les habitants du rez-de-chaussée.

Jardin situé entre les logements et un jardin public, pas de passage entre les 2 jardins.



19. Îlot Faider

Rue Faider 70, 1050, Bruxelles, Belgique

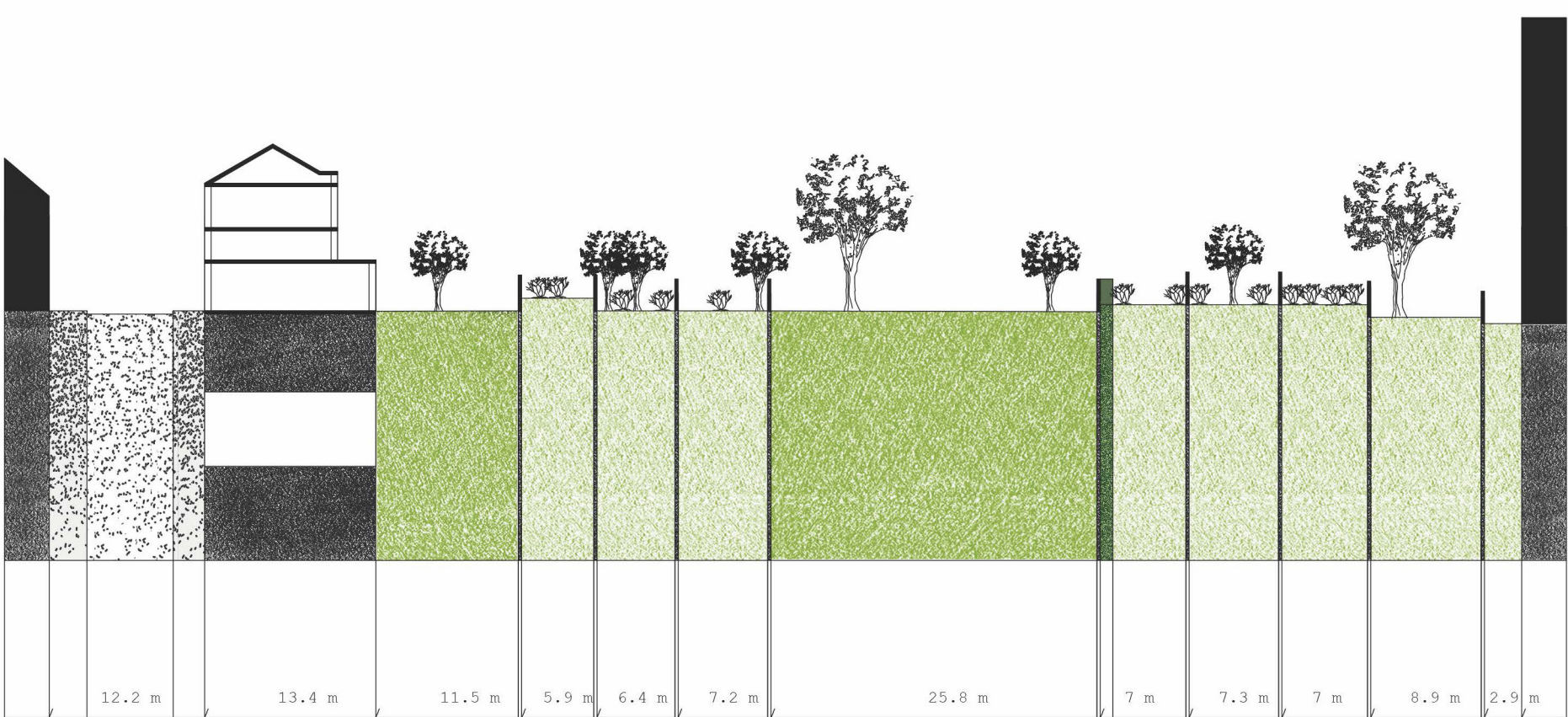


Maison individuelle mitoyenne.

Accès public au logement depuis la rue.

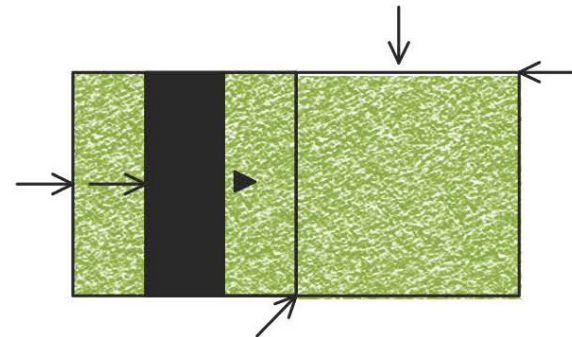
Accès privé au jardin depuis l’arrière du logement.

Jardin privé entre le logement et plusieurs autres jardins privé ainsi qu’un jardin public, séparés par des murs ou des haies.



20. Rêvons Messidor

Avenue du Jonc 39, 1180, Bruxelles, Belgique

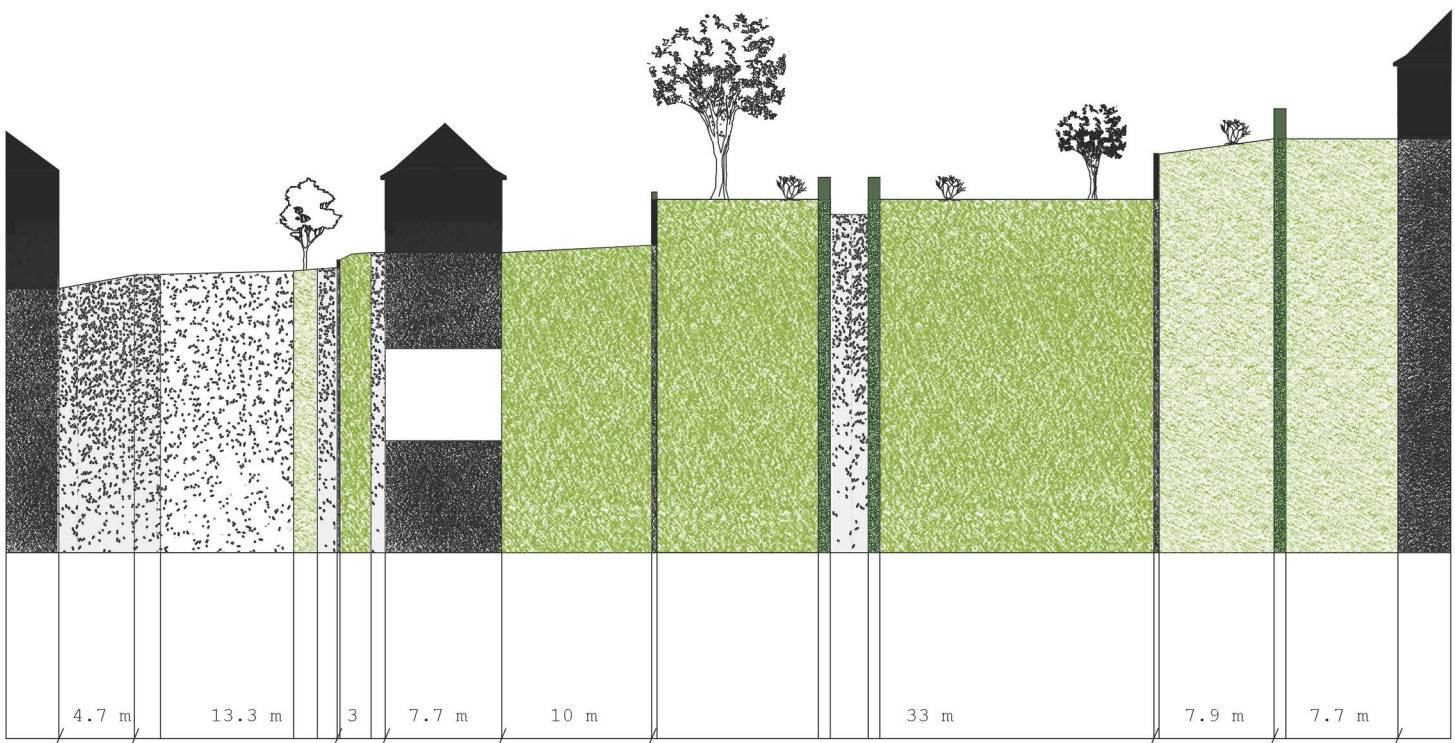


Maison individuelle mitoyenne.

Accès public au logement depuis la rue en traversant un trottoir segmenté qui crée de la distanciation entre le logement et la rue mais aussi entre le trottoir et la rue.

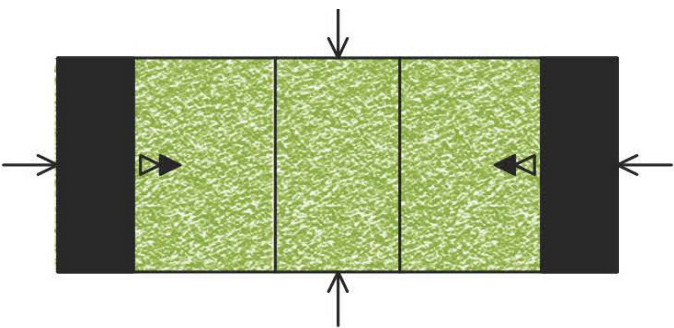
Accès privé au jardin à l’arrière du logement.

Jardin privé situé entre le logement et un jardin public en hauteur par rapport à celui-ci.



21. Valkhof

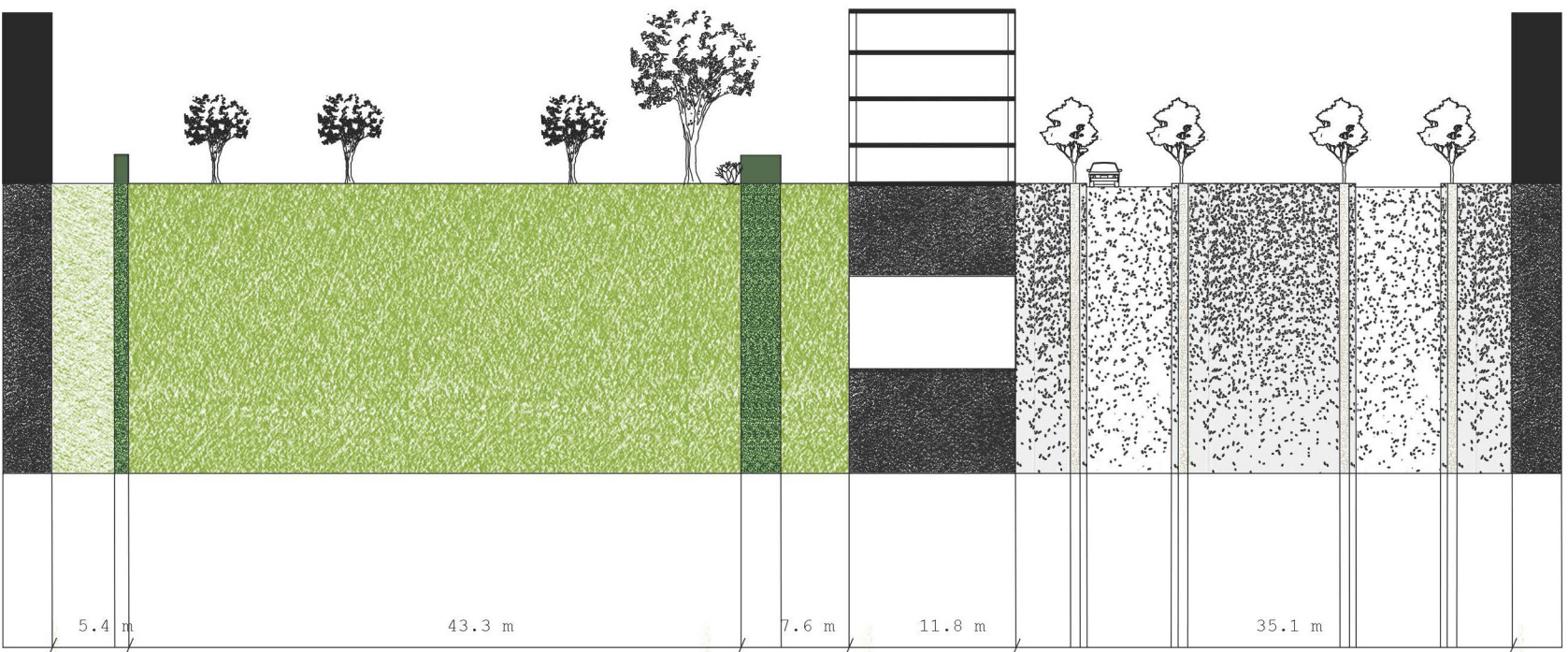
Valkhof 84, 1082 VK Amsterdam, Pays-Bas



Immeuble à appartements.

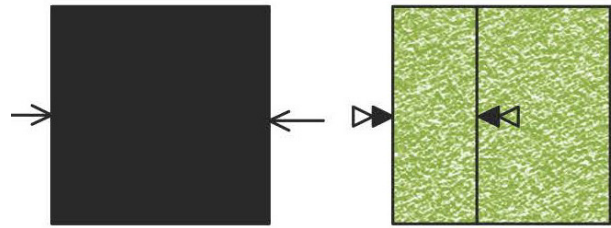
Accès public aux logements depuis la rue et les parkings.

Accès privé au jardin privé depuis l’arrière du logement uniquement pour les habitants du rez-de-chaussée.



22. Rue des Ecuries

Rue des écuries, 54000 Nancy, France

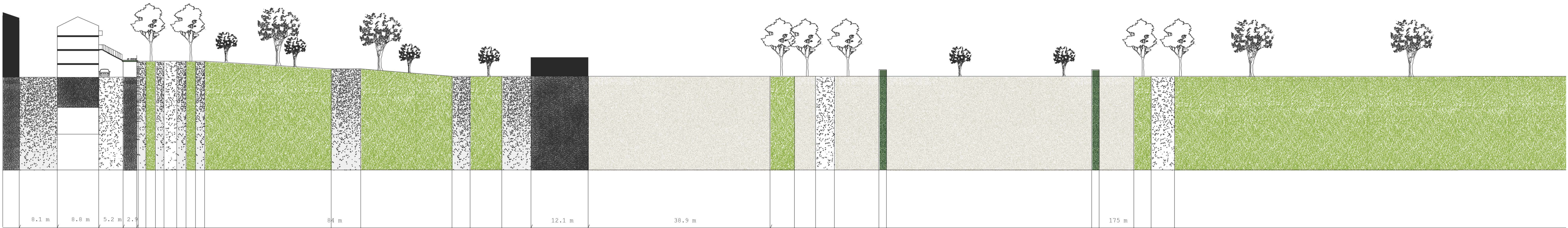


Maison mitoyenne à appartements.

Accès public aux logements via la cour depuis la rue en traversant un premier bâtiment ou via la rue des écuries située entre le logement et le garage/débar-ras.

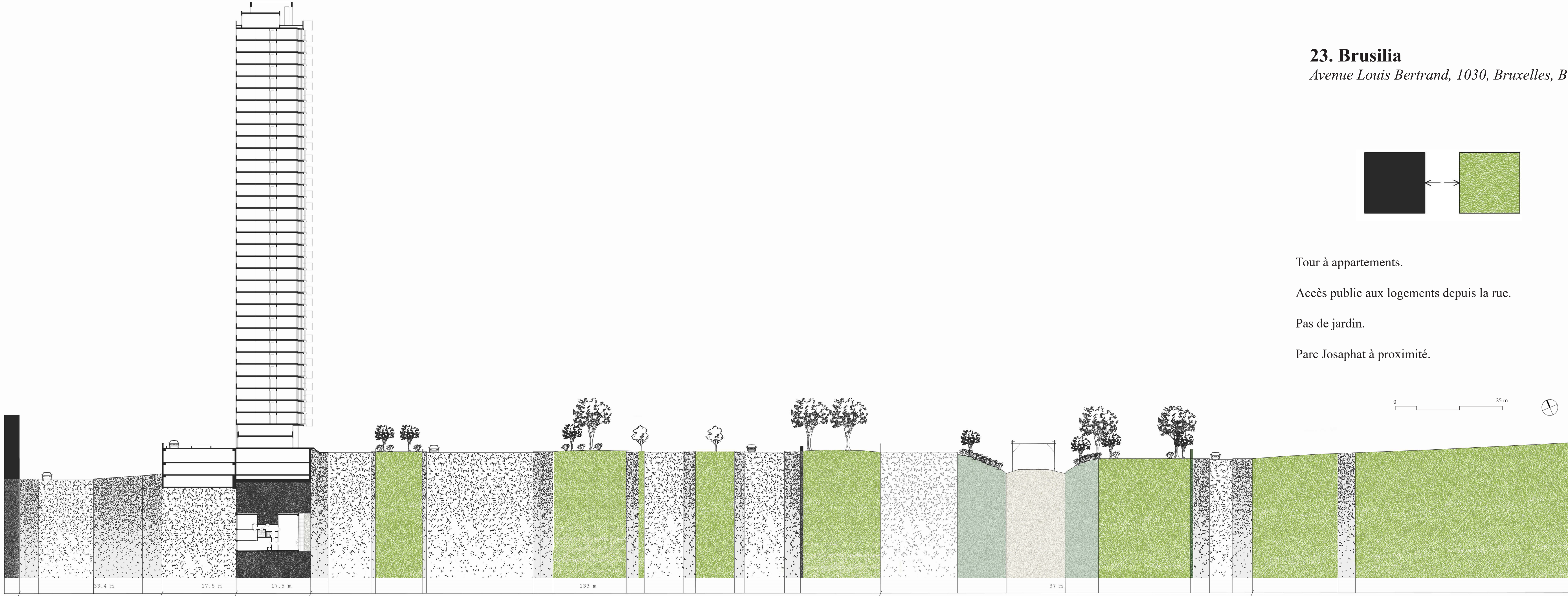
Accès privé au jardin-terrasse situé sur la toiture du garage/débarras via un parcelle ou depuis le parc qui est directement en contact avec ce jardin-terrasse.

Le rez-de-chaussée et le 1er étage sont en relation avec du bâti tandis que les étages supérieurs sont en rapport soit avec la cour, soit avec les jardins et le parc.



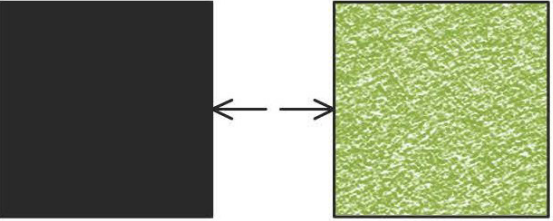
0 25 m





23. Brusilia

Avenue Louis Bertrand, 1030, Bruxelles, Belgique



- Tour à appartements.
- Accès public aux logements depuis la rue.
- Pas de jardin.
- Parc Josaphat à proximité.

VI. Conclusion

1. Synthèse

Ce travail de fin d'études propose une représentation graphique dans un atlas de 23 systèmes d'habitation logements-jardin. Le dessin est réalisé selon des règles déterminées de façon à systématiser les schémas, les coupes et les plans.

Les paramètres pouvant caractériser les jardins étant infinis, j'ai dans ce travail tenté de mettre en œuvre des moyens peut-être les plus économiques par un dessin simplifié, mais cependant les plus expressifs.

Les schémas apportent des informations concernant la parcelle du ou des logement(s), le type de logement ainsi que les accès et usages du jardin.

Les coupes, quant à elles, représentent les systèmes d'habitation logements-jardin.

En combinant les deux représentations, abstraite par les schémas et réelle par les coupes, de nombreuses informations peuvent être révélées, voici des exemples :

Dimension quantitative :

Taille du jardin privé à l'arrière du logement

- 5.Floréal 1 : 28 m
- 15.Koekeliek : 2.7 m

Nombre de séquences et distance entre des logements non-mitoyens

- 17.Mexico 15 : 2 (6.35 m)
- 3.L'Espoir : 2 (11.8 m)
- 12.Jardin familiaux : 31 (140 m)
- Au-delà de la page
- 9.Brutopia : 13 sur la feuille (au-delà de 230 m) et le logement de droite : 26.75 m et le logement de gauche : au delà de 230 m
- 22.Rue des Ecuries : 26 sur la feuille (au-delà de 312 m)
- 23.Brusilia : 30 sur la feuille (au-delà de 300m)

Distanciation du logement par rapport à l'espace public

- 6.Dilbeek : 12.8 m
- 17.Mexico 15 : 0 m

Quelle est la diversité du système d'habitation logements-jardin ?

Atlas de la Région de Bruxelles-Capitale et au-delà.

Dimension qualitative :

Diversité des jardins disponibles pour un logement

- 23.Brusilia : pas de jardin mais le parc Josaphat à proximité.
- 1.Saint-Michel 97 : uniquement un jardin privé à l'arrière du logement.
- 13.Charlotte square : un jardin privé à l'arrière du logement + un jardin collectif partagé par les habitants qui détiennent la clé (square) de l'autre côté de la rue.
- 17.Mexico 15 : un jardin privé à l'arrière du logement pour les habitants du rez-de-chaussée et un jardin public sur le côté du logement accessible à tous depuis la rue.
- 16.J.J.P. : un jardin privé à l'arrière du logement pour les habitants du rez-de-chaussée avec un accès direct à un jardin collectif.
- 22.Rue des Ecuries : un jardin/terrasse privé avec accès direct à un parc.

Position du jardin par rapport au logement et à l'espace public

- 4.Hôtel Wolfers : la maison est située en coin d'îlot et l'entrée sur la parcelle se fait par le jardin ce qui le rend moins intime.
- 1.Saint-Michel 97 : le jardin privé se trouve à l'arrière de la maison par rapport au trottoir, il est ainsi inaccessible au public.
- 14.Ludwig : un jardin collectif se trouve entre deux jardins privés.
- 18.Îlot Montserrat : un jardin public se trouve entre deux jardins privés.
- 13.Charlotte square : un jardin collectif se trouve de l'autre côté de la rue (square).
- 22.Rue des écuries : le jardin-terrasse privé se trouve sur la toiture du garage/débaras qui est de l'autre côté de la ruelle avec une passerelle pour y accéder.

Distanciation du logement par rapport à l'espace public

- 6.Dilbeek : le jardin entier crée la distanciation par rapport au trottoir.
- 17.Mexico : le seuil du logement se trouve sur le trottoir.

Ouverture-fermeture

- 9.Brutopia : le jardin collectif se trouve, d'une part, entre les deux bâtiments du logement et, d'autre part, entre les bâtiments et des murs des voisins.
- 13.Charlotte square : le jardin collectif est délimité par une grille et le trottoir, il est exposé à la vue de tous les passants.

Accessibilité au jardin pour les habitants en appartements

- 3.L'Espoir : L'accès au jardin est réservé aux habitants de l'appartement du rez-de-chaussée.
- 10.Willebroekkaai 22 : Le jardin collectif est accessible à tous les habitants de l'immeuble à appartements.

Continuité du jardin

- 1.Saint Michel 97 : le jardin existe en intérieur d'îlot par opposition à la rue, il y a un grand contraste entre les deux espaces séparés par le bâti qui crée les limites du jardin.
- 5.Floréal 1 : le jardin commence devant la maison, son sol continue sur le côté de la maison et s'étale jusqu'à l'arrière de la maison. Le sol est segmenté rendant les limites des espaces privés et publics moins évidentes.

Des cas très différents peuvent ainsi être opposés mais il est également intéressant de pouvoir observer des situation similaires qui présentent pourtant une séquence différente dans le système qui octroie une qualité d'habitat différente comme une haie percée. Cela permet de proposer des graduations plus fines des différences.

Dimension subjective :

Le plus intéressant : 17.Mexico 15

- Immeuble à appartements dans un quartier dense. Le projet prévoit au sein de sa parcelle un jardin privé pour les personnes vivant au rez-de-chaussée ainsi qu'un jardin public ouvert au quartier, et ainsi accessible aux habitants de l'immeuble qui ne disposent pas d'un jardin. Ce projet offre à chacun la possibilité de profiter d'un espace vert tout en vivant en appartement. De plus, on voit dans la coupe que le jardin public crée une ouverture dans un îlot déjà bien dense lui permettant ainsi de respirer. Mexico 15 propose ainsi un bon compromis pour satisfaire le besoin de jardin et le besoin de densité de logements.

Le plus étonnant : 22. Rue des Ecuries

- La rue des écuries à Nancy est le cas qui m'a le plus émerveillée. Je m'imaginer ouvrir la porte de mon balcon pour ensuite survoler la ruelle grâce à la passerelle et rejoindre ainsi mon jardin-terrasse. A partir de là, j'ouvre la grille pour quitter ce micro espace vert et passer à l'échelle supérieure du jardin, le parc. Ce cheminement horizontal et vertical est étonnant. Je me pose par contre la question de la sécurité quant à l'accès à un jardin et une habitation à partir d'un espace public tel que le parc urbain.

2. Ouverture

Ce travail pourrait se poursuivre en proposant une représentation graphique qui permettrait de visualiser les comparaisons en fonction de paramètres présentés ci-dessus.

Pour les données quantitatives cela pourrait prendre la forme de batonnets qui s'allongent en fonction de la quantité. Les données qualitatives, quant à elles pourraient prendre par exemple la forme d'axes présentant la gradation de paramètres sélectionnés pour l'étude comparative.

Voici un exemple d'axes :

Axe 1 - Usage du jardin : du plus privé au plus public

Axe 2 - Ouverture du jardins : du plus fermé entre 4 murs au plus ouvert sans aucune clôture.

Ces analyses renforceraient la capacité de l'outil à distinguer rapidement les cas analysés pour des critères précis.

Voici d'autres propositions :

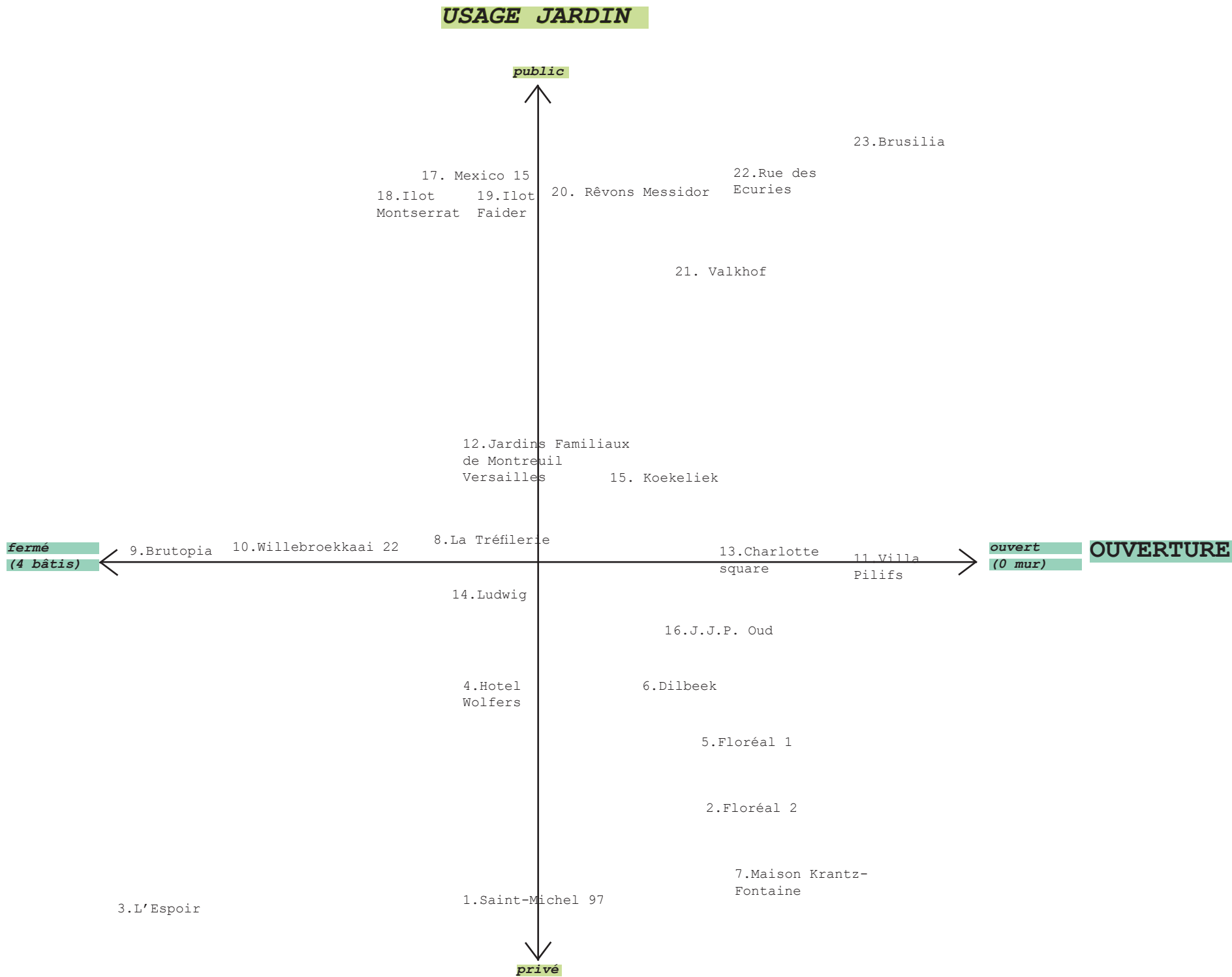
- Le traitement de l'absence de jardin.

Il serait intéressant de vérifier les conditions d'existence d'un jardin pour un logement similaire à celui qui n'en a pas. Des alternatives peuvent ainsi être étudiées et il serait également enrichissant de découvrir les stratégies déjà mises en place par les habitants en recherche d'espaces verts.

- Le tableau des schémas intègre des cas existants et nous indique également dans les cases vides que certaines combinaisons ne se retrouvent pas dans l'atlas. Des cas correspondant à ces critères pourraient être recherchés ou inventés. Un Atlas du possible pourrait alors être réalisé.

- La transformation du jardin, de sa forme et de son accessibilité en cas de transformation des logements : l'adaptation d'une maison individuelle en appartements par exemple.

- L'évolution des systèmes d'habitation logements-jardin et de leur accessibilité au fil du temps. Etudier la transformation des systèmes permet de comprendre la transformation des villes et de ses besoins ainsi que ceux de ses habitants. Cela peut servir aussi à anticiper les formes d'urbanité vers lesquels tend notre société.



VI. Conclusion

3. Rétrospection

Si ce travail était à refaire, je limiterais mon analyse à un seul type de logement (maisons individuelles ou immeubles à appartements ou encore habitats groupés) afin de conduire la réflexion d’une manière plus ciblée et approfondie. Ce qui aurait autorisé par la suite des propositions de systèmes d’habitation logements-jardin peut-être plus abouties et originales. Une autre alternative aurait été de cibler un seul type de jardin (privé ou public ou partagé), pour les mêmes raisons.

4. Mots de la fin

Ce travail m’a fait prendre conscience de l’importance d’offrir à chacun l’accès à un jardin, le plus modeste soit-il. Le but de l’architecte, c’est finalement l’humain à travers une vision renouvelée du paysage urbanistique. Ce travail me fait mesurer l’ampleur du chantier à entreprendre pour finalement satisfaire des plaisirs simples en prenant soin de nous et de la planète. Ce travail m’a permis de découvrir de nouveaux lieux ainsi que d’étonnantes configurations entre le jardin, le logement et l’espace urbain. La confection de cet atlas permet d’exposer la diversité de plusieurs systèmes d’habitation logements-jardin et nous démontre ainsi que les projets d’architecture et d’urbanisme peuvent être variés et conçus à différentes échelles, les éléments du système étant reliés entre eux de façons diverses et parfois inventives. Ce travail propose quelques solutions pour promouvoir l’accès des habitants à un jardin qu’il soit privé, partagé ou public. Cet atlas pourrait constituer le début d’un inventaire d’où pourraient être tirées des perspectives concrètes par les architectes et les urbanistes qui le consulteraient. Proposer des aménagements diversifiés, innovants et cependant adaptés à la ville permettrait aussi d’enrichir son tissu urbain tout en offrant par la même occasion une meilleure qualité de vie à tous ses habitants.

Bibliographie

- AURERIN C., GOFFAUX-CALLEBAUT G., GUÉVEL D., *Droit(s) et jardin : de l’humain à l’universel*, Mare & Martin, 2021.

- BRONDEAU F., « Jardiner pour coproduire la ville, Mobilisations citoyennes et stratégies d’acteurs », in *Géographie et culture*, n°103, éd. L’Harmattan, 2017, pp.3-11.

- BRUNON H. et MOSSER M., « L’enclos comme parcelle et totalité du monde : pour une approche holistique de l’art des jardins », in *Repenser les limites : l’architecture à travers l’espace, le temps et les disciplines*, A. THOMINE-BERRADA, B. BERGDOL, Éd. : Publications de l’Institut national d’histoire de l’art, Coll. Voies de la recherche, 2005.

- CAUQUELIN A., *Petit traité du jardin ordinaire*, Paris, Payot et Rivages, 2005.

- FERRAND R., MANGIN D., « Le droit au rez-de-ville » in *Urbanisme*, n°414, éd. Publications d’architecture et d’urbanisme, 2019, pp. 26-65.

- FRANKLIN A., *Les jardins privés bruxellois*, Focus n°42, IBSA Institut de Statistique et d’analyse, perspective. brussels, 2021, p.1.

- FOUCAULT M., « Des espaces autres », in *Dits et écrits* 1954-1988, vol. IV : 1980-1988, éd. D. Defert et F. Ewald, Paris, 1994, pp. 752-762. Ce texte, écrit en 1967, n’a été publié qu’en 1984.

- DE GIRARDIN R.-L., *De la composition des paysages ; suivi de, Promenade, ou, Itinéraire des jardins d’Ermenonville*, éd. Champ Vallon, 1992, p. 18.

- KOOLHAAS R., WESTCOTT J., PETERMANN S., *Elements of architecture*, Cologne, Taschen, 2018, p.91.

- LEDENT G., DELVAUX M., LUCAN J. & POROTTO A., *Brussels housing: Atlas of residential building types*, Birkhäuser, 2023.

- MARTELLA M., “La lisière” in *Jardins*, n°8, Verdelot, les Pommes Sauvages, 2019.

- MAURIÈRES A. et OSSAR E., *Manifeste du jardin émotionnel*, Toulouse, Plume De Carotte Eds, 2022.

- MERCIER C. et J., *Paysages citoyens à Bruxelles*, Racine, 2018

- MERLIN P., CHOAY F., *Dictionnaire De l’Urbanisme, De l’Aménagement, Du Logement Et De l’Environnement*, 8e édition, ed. Paris: PUF; 2023.

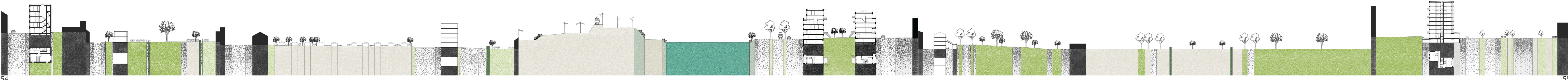
- TERRIN J., MARIE J., *Jardins En Ville, Villes En Jardin: Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Lyon, Nantes, Paris, Toulouse, Strasbourg.*, Marseille, Parenthèses, 2013.

- Le Collège des Bourgmestre et échevins, *Intérieurs d’îlots de Laeken – Recommandations*, 22/06/2023.

- CoDT., art. R.IV.1-1.

- Larousse en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/jardin/44738>.

- <https://www.habitat-groupe.be/outils/lhabitat-groupe-solidaire-intergenerationel-kesako/>



UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme

Rue du Levant, 1 bte L5.05.02, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/loci